

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Centrafricaine	
TITRE DU PROJET : PROJET D'APPUI AUX VICTIMES ET AUX POPULATIONS CENTRAFRICAINES POUR ACCEDER A LA JUSTICE ET A LA VERITE	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD et ONU Femmes Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet du Premier ministre, ▪ Ministère de la Justice, ▪ Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ▪ Ministère de l'Action humanitaire et de la Réconciliation nationale ▪ Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) ▪ Barreau de Centrafrique ▪ Organisations de la Société Civile 	
Date approximative de démarrage du projet¹: Juin 2019 Durée du projet en mois :² 24 mois (Juin 2021) Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, Bossangoa.	
Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion des jeunes <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) <input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional	
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : PNUD : \$ 3,467,900 ONU Femmes : \$ 1,032,100 Total PBF : \$ 4,500,000 **	
<small>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée. ** Veuillez noter que le paiement de la 2ème et 3ème tranche se feront sur la base d'atteinte des milestones suivants : 2eme tranche : Etude finalisée</small>	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

sur les besoins et modalités de réparations en Centrafrique, incluant des consultations avec les victimes, notamment les femmes et les jeunes, les institutions étatiques et les PTF; 3ème tranche : 6 cliniques juridiques sont opérationnelles et offrent de l'aide légale aux victimes.

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PNUD: 500 000 TRAC 1.1 (for staffing)

MINUSCA SCPI Outreach: 100 000 \$

MINUSCA JCS/HRD/CAS : 0 \$ (in-kind)

Budget total du projet : 5 100 000 \$

PBF 1^{ère} tranche :	PBF 2^{ème} tranche*:	PBF 3^{ème} tranche*:	4^{ème} tranche
PNUD : \$ 1,040,370	PNUD : \$ 1,213,765	PNUD : \$ 1,213,765	N/A
UNW : \$ 309,630	UNW : \$ 361,235	UNW : \$ 361,235	
Total : \$ 1,350,000	Total : \$ 1,575,000	Total : \$ 1,575,000	

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant : Le projet lance de facto l'appui programmatique intégral des Nations Unies au processus et à l'architecture de la justice transitionnelle en RCA, en appui à la mise en œuvre de l'APPR et en répondant à la demande de justice et de vérité des victimes.

Résumer le mécanisme de consultation dans le pays et le processus pour entériner le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant.

Le projet se base substantivement sur les demandes des victimes et populations telles qu'exprimés à travers les consultations lors du Forum de Bangui en 2015 et les études de perception sur la paix, justice et sécurité entre 2017 et 2018, ainsi que les priorités nationales telles qu'entérinés dans l'accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) et des stratégies et politiques nationales relatives au secteur de la justice et de la justice transitionnelle.

En termes de processus d'élaboration des priorités pour le PBF et du projet, le document se base sur les conclusions identifiées lors de la mission de haut-niveau du PBC en février 2019 et les consultations techniques organisées avec les partenaires nationaux de l'Etat et de la société civile, les PTF et les différentes entités des Nations Unies durant la mission technique du PBSO en mars 2019.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 37.50% soit \$ 1,687,448.94

Degré de risque du projet⁴ : 2

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) :

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

1.2 État de Droit ;

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF + auquel le projet contribue :

Effet 1.1. D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les OSC promeuvent et contribuent à la paix, la sécurité, la réconciliation nationale, et les droits humains

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : ODD 16 et ODD 5

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>Programme des Nations-unies pour le développement⁶</p> <p>Nom du représentant Signature Nom de l'agence Date et visa :</p> <p>(NUD)</p>	<p>Représentant du gouvernement national (Ministère de tutelle)</p> <p>Nom : Signature Titre : Date et visa :</p>
<p>UN WOMEN ONU FEMMES UN WOMEN Tél. +236 61 19 77 et Fax +236 61 17 52 B.P 872 BANGUI R.C.A</p>	<p>Ministère du Plan</p> <p>Nom : Signature Titre : Date et visa :</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom Signature Date</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du re Signature Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date & visa :</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a. Description de la situation

Le 6 février 2019, le Gouvernement et les 14 groupes armés qui contrôlent la majorité du territoire ont signé l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) en République centrafricaine. Cet accord, obtenu après une longue médiation de l'Union africaine et des discussions directes à Khartoum (Soudan), est censé mettre un terme à la crise sans précédent que traverse le pays depuis l'émergence de la coalition Séléka⁷ (alliance en Sango, la langue nationale). Le renversement de François Bozizé par cette coalition (2013) et la contre-attaque des milices anti-balaka ont entraîné des abus et des règlements de comptes sur et entre les populations civiles.

Un rapport d'enquête des Nations-Unies estime à plus de 3000 le nombre de civils tués entre janvier 2013 et octobre 2014⁸ et, jusqu'à présent, un Centrafricain sur deux a besoin d'assistance humanitaire⁹. De 2014 à 2018, l'Unicef estime à 13 327 le nombre d'enfants (dont 3577 filles) libérés des groupes armés. Rien qu'au premier trimestre 2019, près de 500 d'entre eux ont été relâchés à la faveur du lancement du programme national de démobilisation. Le conflit centrafricain est aussi caractérisé par l'ampleur des violences sexuelles. Entre 2014 et 2015, 13 7758 cas de violences sexuelles basées sur le genre ont été enregistrés dans le pays, dont 30% directement liées au conflit¹⁰. Selon la MISAC¹¹, 58% des cas des violences sexuelles sont commis par les groupes armés, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ainsi que les forces de maintien de la paix ; 21% des femmes disent avoir été spécifiquement témoin d'abus sexuels par des groupes armés¹², et 8% des femmes rapportent avoir été victimes de violences sexuelles commises par un personnel en uniforme. 100% des personnes survivantes ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale et 42% ont bénéficié d'une prise en charge médicale. Toutefois, le volet de prise en charge juridique et judiciaire demeure encore problématique, car seulement 23% de survivantes ont eu accès à un accompagnement juridique.

Dans ses annexes, l'APPR recommande l'installation rapide de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR) en préparation depuis 2016¹³. Les Centrafricains, et les victimes en particulier, ont une grande soif de justice : les enquêtes de perception sur la paix, la justice et la sécurité¹⁴ révèlent que 57% des personnes interrogées estiment nécessaire de "juger les responsables des crimes" et de lutter contre l'impunité¹⁵ pour parvenir à la paix et à la réconciliation en RCA. Avec la Cour pénale spéciale (CPS) et les juridictions ordinaires, la CVJRR est un maillon essentiel de l'architecture pour la justice transitionnelle et de gestion du passé pour la RCA.

⁷ La Seleka est une alliance de groupes armés actifs dans le grand nord et composée à majorité de combattants musulmans

⁸ <https://minusca.unmissions.org/rca-ban-nomme-un-membre-de-la-commission-denqu%C3%AAte-sur-les-violations-des-droits-de-lhomme>

⁹ <https://www.unocha.org/car>

¹⁰ En 2018, 10 055 cas de VBG ont été rapportés par les acteurs du GBVIMS assurant des services de prise en charge, incluant 1 621 cas de viol, 348 cas d'agression sexuelle, 3 131 cas d'agression physique, 2 350 cas de déni de ressources, 2 452 cas de violence émotionnelle et de 153 cas de mariage forcé.

¹¹ MISAC : Mission de l'Union Africaine pour la Centrafrique et l'Afrique Centrale

¹² RCA, Sondage Paix Justice et Sécurité, PNUD-MINUSCA, Oct. 2018, P.11.

¹³ La création d'une commission vérité est une recommandation forte des consultations populaires à la base et du Forum national de Bangui organisés en 2015.

¹⁴ PNUD, MINUSCA, et Harvard Humanitarian Initiative. Ces quatre sondages ont été organisés de 2017 à 2018 en RCA ainsi que dans un camp de réfugiés au Cameroun, en partenariat avec ONU Femmes, le HCRHCDH, l'équipe d'experts du Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle en situation de conflit, le PBF.

¹⁵ http://www.peacebuildingdata.org/kmaps/maps/bangui03/#/?indicator=10_5_1

b. Causes du conflit

Depuis plus de deux décennies, la République Centrafricaine (RCA) traverse des crises récurrentes qui ont contribué à l'affaiblissement des capacités de l'État, à la destruction du tissu social et économique, ainsi qu'à l'extrême pauvreté des populations tant en milieu rural qu'urbain. La mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions, la politisation des forces de défense et de sécurité, la dégradation des infrastructures socio-économiques (routes, ponts, énergie, télécommunications), ajoutées à l'inégale répartition des ressources et des actions de développement dans le pays ont créé un sentiment d'exclusion et de marginalisation fortement ressenti par les populations. La crise récente, la plus dévastatrice par l'ampleur des violences, est la résultante d'une accumulation de frustrations sur les plans politique, économique et social, liées au non-respect des accords et engagements précédents.

Depuis le déclenchement des violences en 2012, plusieurs accords de paix et de réconciliation ont été signés entre les parties en conflit. Il s'agit principalement de l'accord global de Libreville (Janvier 2013), de la déclaration de N'Djamena (Avril 2013), de l'accord de cessation des hostilités de Brazzaville (Juillet 2014), puis du Pacte républicain pour la reconstruction et la réconciliation (Bangui, Mai 2015) et de l'Entente de Sant'Egidio (Rome, Juin 2017). De plus, le gouvernement a présenté à la communauté internationale en 2016 son Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix (RCPCA) qui définit les priorités nationales en termes de consolidation de la paix. Cet instrument garantit, au plus haut niveau politique un engagement stratégique de la RCA sur trois piliers : (i) restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation, (ii) renouveler le Contrat Social entre l'Etat et la population et (iii) promouvoir le relèvement économique. Néanmoins, ces différents accords et le RCPCA ne sont pas parvenus à ramener la paix, les groupes armés ont au contraire continué à renforcer leur emprise sur l'ensemble du territoire, entraînant une partition de fait du pays. Aux fins d'amorcer un processus de paix solide, le président de la République centrafricain, Faustin Archange Touadéra, a sollicité la médiation de l'Union africaine, de la CIRGL¹⁶ et de la CEEAC pour ramener autour de la table les groupes armés et trouver une solution définitive à la crise militaire et politique. Aussi, la Feuille de route pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine constituant l'Initiative africaine, (rendue publique en Juillet 2017, à Libreville) a permis de créer les conditions favorables à un dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés membres du Comité Consultatif et de Suivi (CCS) du DDRR, parvenant à la signature de l'APPR en février 2019.

L'accord de paix constitue un *momentum* à saisir pour restaurer l'autorité de l'Etat, créer les conditions de retour de la cohésion nationale et favoriser la reconstruction du pays, en contribuant aussi aux priorités établies dans le RCPCA. Il s'agit, pour les autorités centrafricaines, de saisir cette opportunité pour rompre avec la captation des ressources, la marginalisation (réelle ou ressentie) des populations, l'insécurité chronique et l'impunité qui ont fragilisé le tissu social.

La culture de l'impunité et les violations des droits humains étant un facteur majeur de conflits¹⁷, des efforts majeurs sont encore nécessaires pour permettre au pays de rompre avec les cycles violents qui se reproduisent à intervalle régulier depuis les mutineries de 1996. Outre les fragilités liées à la faible qualité de sa gouvernance et la politisation des forces de défense

¹⁶ Conférence internationale des pays des Grands-Lacs

¹⁷ Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict, Nations Unies et Banque Mondiale, 2018

et de sécurité, le système judiciaire a été fragilisé par sa sujétion aux élites politiques. L'incapacité des cours et tribunaux à organiser des procès et à rendre des jugements équitables a contribué à alimenter le sentiment de rejet de la justice moderne par les populations, avec pour effet d'alimenter le désir de vengeance des Centrafricains. D'un autre côté, les personnes soupçonnées de s'être rendus coupables de délits ou de crimes n'ayant jamais fait l'objet de jugements ont développé un sentiment d'impunité qui s'est renforcé au fil des années. Conséquence, les violations de droits humains se sont amplifiées lors du conflit et les rancœurs se sont accumulées entre les individus dans un premier temps, puis entre les communautés, avant de se transformer en un rejet profond du système étatique dans son ensemble.

L'émergence des groupes armés et l'accueil parfois favorable qui leur a été réservé dans l'arrière-pays est une manifestation de cette rupture de confiance entre les Centrafricains et leurs autorités, y compris du système judiciaire. Convaincues qu'elles ne doivent (et ne peuvent) rien attendre en matière de protection de leurs droits, de justice sociale et d'équité, les victimes de crimes et d'abus des conflits se sont transformées en bourreaux au fil des crises traversées par le pays. Elles ont substitué la justice personnelle et l'auto-défense à la justice et il devient impératif de briser ce cycle au risque de voir les victimes du conflit actuel devenir les bourreaux de demain.

Le succès de la mise en œuvre de l'accord de paix reposera sur la capacité des autorités centrafricaines et des partenaires du pays à prodiguer rapidement aux Centrafricains les dividendes de la paix. En plus des besoins en stabilisation communautaires, cette offre est soutenable par une amélioration rapide et visible des services de justice, de manière à restaurer la confiance dans le système judiciaire et dans les autorités dans leur ensemble. Ce serait aussi le meilleur moyen de réduire le risque de reprise de violences à grande échelle, violences qui seraient cette fois enclenchées par celles et ceux qui s'estimeront lésés par la mise en œuvre de l'accord de paix.

Le projet propose d'intervenir sur trois causes structurelles du conflit centrafricain en 1) renforçant les capacités du secteur de la justice, 2) brisant le cycle de l'impunité et 3) engageant le travail de mémoire et de recherche de la vérité sur les crimes du passé de manière à rompre le cycle de la vengeance et favoriser la réconciliation entre les Centrafricains.

Manque de capacité du secteur de la justice et faiblesse des services :

- L'accès à la justice a toujours été un véritable défi en Centrafrique. Centrée sur la capitale, Bangui, l'offre du secteur de la justice – incluant le pouvoir judiciaire et les avocats – a trop souvent été aux ordres des élites et des pouvoirs successifs, déniait aux populations tout droit à des services justes et de qualité. Sur le plan stratégique, le secteur manquait d'une vision et d'une politique claire, tandis que sur le plan technique, le personnel, en plus d'être insuffisant, manquait de capacités.
- La justice, qui souffrait de multiples dysfonctionnements, a perdu la confiance d'une importante couche de la population. En 2017, l'enquête de perception indiquait que 78% des Centrafricains juge mauvaise la qualité du système, tandis que 43% d'entre eux estiment le système corrompu. Les efforts devront s'intensifier pour d'une part rapprocher la justice des administrés et d'autre part fournir à leur égard des services de qualité, à même de régler leurs différends de manière pacifique et en accord avec les standards de la justice.
- En ce qui concerne le secteur de la sécurité, la situation est relativement identique à celle de la justice, causant la fragilité de la chaîne pénale et permettant l'impunité. Le redéploiement des forces de défense et de sécurité est en cours, mais reste insuffisant,

en particulier dans les zones sous contrôle des groupes armés. Aussi, les défis opérationnels restent importants (infrastructures pillées, équipements limités, etc.). La police a été caractérisée par le passé par l'absence de personnel qualifié, le népotisme, et une structure de commandement peu fonctionnelle.

- Malgré les défis, les autorités centrafricaines, avec le soutien des Nations-Unies, ont entrepris des actions pour restaurer l'autorité de l'État et renforcer l'État de Droit. Ainsi, sur le plan de la justice ordinaire, la reprise des sessions criminelles à Bangui et Bouar (y compris les jugements d'auteurs présumés de VSBG et d'éléments de groupes armés auteurs de graves violations des droits humains), a relancé la machine judiciaire. Aussi, à titre pilote, quatre cliniques d'aide légale gérées par des organisations de femmes ont été lancées à Bangui, Bria et Bossangoa, fournissant entre 2016 et 2018 des services à 17309 personnes, dont 2 532 survivantes de violences sexuelles¹⁸.
- Dans le cadre de la réforme de l'aide légale en RCA entamée par le Ministère de la Justice depuis 2016, un appui a aussi été fourni pour l'élaboration du projet de loi sur l'aide légale, approuvé par le Gouvernement, et qui sera examiné à la prochaine session parlementaire. Le vote de cette loi donnera l'impulsion nécessaire à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'aide légale – (SNAL 2017 - 2022) qui concerne aussi l'accès à l'aide légale à la Cour Pénale Spéciale et à la future CVJRR – par l'instauration, notamment, d'un mécanisme mixte entre le Ministère de la Justice, le Barreau centrafricain et les organisations de la société civile qui fournissent des services aux populations dans les zones où l'État ne peut pas encore s'acquitter de cette obligation¹⁹. Aussi, pour faciliter l'accès des populations à la justice, le Ministère de la Justice a développé en 2017, avec le concours d'autres Ministères clés, une stratégie nationale de protection des victimes et des témoins collaborant avec les juridictions ordinaires, la Cour pénale spéciale et la future Commission vérité justice réparation et réconciliation. Enfin, toujours avec l'appui des Nations-Unies, le Ministère de la Justice, a développé un document de politique sectorielle de la justice, en vue de 1) contribuer à l'indépendance du pouvoir judiciaire et à sa présence dans tout le territoire, 2) garantir l'offre de justice et l'accès à la justice, 3) renforcer la chaîne pénale, et 4) soutenir les efforts spécifiques en appui à la justice transitionnelle (la CPS et CVJRR).
- L'accès des femmes à la justice a souvent été entravé par des attitudes discriminatoires et une partialité dans la prestation de la justice. La faible capacité des institutions judiciaires et du secteur de la sécurité à réagir aux violations à l'encontre des femmes a souvent pour conséquence un taux élevé de sous-dénonciation de violences, ce qui signifie que seule une fraction des affaires introduites dans le système formel aboutit à une décision/jugement.

L'impunité persistante :

- Depuis son accession à l'indépendance (1960), le pays a été peu ou prou sous la coupe de régimes totalitaires²⁰ qui se sont appuyés sur une justice aux ordres et des alliances socio-ethniques, créant un sentiment de méfiance et de rivalité entre les communautés. Le manque de volonté politique des différents dirigeants qui se sont succédé à la tête

¹⁸ Base de données des cliniques juridiques appuyées dans le cadre du projet conjoint justice PNUD/MINUSCA

¹⁹ Dans d'autres pays les Nations Unies ont appuyé ce genre de partenariat entre le Ministère Justice, Barreau et ONG qui fournissent l'aide légale avec un MoU tri-partite afin de faciliter la coordination, l'offre de services et l'appui technique et financier.

²⁰ En Centrafrique, six des huit changements de régime sont le fruit de coups d'État militaires, parfois sanglants.

du pays a fragilisé le système judiciaire, le rendant incapable de jouer son rôle de protecteur des droits des Centrafricains.

- Outre les nombreux cas de crimes graves commis lors de la crise récente, les nombreuses violations de droit humains (y compris les violences sexuelles, les spoliations, les disparitions de personnes et les cas d'abus) n'ont jamais reçu de réponses judiciaires appropriées, renforçant le sentiment d'injustice des populations. Ce sentiment s'est accentué lorsque, pour consolider leurs pouvoirs, certains régimes n'ont pas hésité à institutionnaliser le recours à des mercenaires ou à des rebelles étrangers, sans que ceux-ci ne soient jamais jugés pour les exactions dont ils ont été accusés²¹ par les populations et les défenseurs du droit. L'incapacité des autorités à assurer la protection des frontières et des citoyens, a aussi favorisé l'installation de groupes armés étrangers dans l'arrière-pays, installations avec leur cortège d'enlèvements et de sévices sur les populations locales²². Dans de nombreux cas, les Centrafricains ont fini par déléguer leur protection à des milices d'auto-défense, quand ils ne se faisaient pas justice eux-mêmes.
- L'accumulation des frustrations et des graves traumatismes au fil des crises, et le culte de l'impunité, est à la fois l'une des conséquences et des causes de l'ampleur de l'explosion de violence de 2013-2014. En 2017, l'enquête nationale sur les violations des droits humains diligentée par le Haut-Commissariat des Droits de l'Homme des Nations-Unies, la MINUSCA et le PNUD²³, a permis de documenter 620 cas de graves violations qui se sont produits entre 2003 et 2015, et ce au terme d'un long processus de tri et de hiérarchisation des dossiers. Ledit rapport recommande aussi la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle à même de faire la lumière sur les événements du passé, et favoriser la recherche de la justice et de la vérité. Cette recommandation est en ligne avec celles du Dialogue National (2003) et surtout du Forum National de Bangui (2015) qui a préconisé la mise en place rapide d'une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR).

Le devoir de vérité et la gestion du passé :

- Comme évoqué plus haut, les cas de violations de droits humains ne sont pas limités à la crise récente. Dès les premières années d'indépendance, les détentions arbitraires, disparitions forcées et actes de torture ont été commis dans le pays, sans qu'aucune enquête ne parvienne à donner les faits et situer les responsabilités.
- Les Centrafricains se sont rassemblés autour de plusieurs organisations de victimes. Ces associations revendiquent un peu moins de 8000 victimes de la crise récente, un nombre qui devrait être revu à la hausse après une identification plus formelle. L'une des demandes exprimées par les collectifs de victimes concerne le droit de savoir et la mise en place de mécanismes visant à garantir la non-répétition.
- La CVJRR censée être installée 90 jours après la signature de l'accord aura pour objectif global d'œuvrer « à une refondation de la mémoire collective par l'établissement de la vérité des faits entre « bourreaux et victimes », de rendre une justice globale et équitable, de prendre en compte les dommages subis par les victimes

²¹ A titre d'exemple, le président Ange-Félix Patassé a eu recours à des mercenaires libyens, congolais, tchadiens pour sécuriser son pouvoir. Ceux-ci ont été accusés de graves violations des droits de l'homme sans qu'aucune action judiciaire n'ait pu être tentée à leur encontre. http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/038/article_20237.asp

²² Les combattants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de l'Ougandais Joseph Kony sévissent dans le sud-est du pays depuis 2008, tandis que le Front patriotique pour le redressement (FPR) du tchadien Mahmat Abdelkader Baba Laddé s'installait dans le nord et le centre du pays.

²³ <https://www.ohchr.org/en/countries/africaregion/pages/carprojetmapping2003-2015.aspx>

et de les réparer, et enfin, de réconcilier tous les centrafricains »²⁴. Cette mission ne pourra être accomplie efficacement que si elle est menée en étroite collaboration et coordination avec le système judiciaire ordinaire et la Cour pénale spéciale qui ont déjà des mandats judiciaires et juridiques clairement définis.

c. *Analyse des acteurs et dynamiques.*

Acteurs	Dynamiques
<p><i>Le Ministère de la Justice et les institutions judiciaires</i></p>	<p>Les capacités du secteur de la justice en Centrafrique sont assez faibles. Le ministère se dote seulement maintenant d'une politique sectorielle. Il dispose en outre de peu de ressources humaines et financières pour planifier, coordonner, collecter et analyser les données, aux fins d'améliorer la réponse aux besoins des populations. Au niveau opérationnel, l'ensemble de la chaîne pénale (forces de sécurité interne, cours et tribunaux, prisons, et services de justice) mérite d'être renforcée, aussi bien dans sa présence de terrain que dans la qualité de son fonctionnement. La création d'une juridiction hybride dans l'arsenal centrafricain, la Cour Pénale Spéciale, démontre la volonté politique de se doter d'une instance aux capacités spécifiques et renforcées, pour enquêter sur des cas de crimes graves et en juger les auteurs et servir d'impulsion pour les réformes au niveau de l'ensemble du système judiciaire national. L'établissement, dans le cadre de la CPS, de procédures d'enquêtes spécifiques et innovantes, d'un greffe très développé et structuré selon le modèle des juridictions hybrides, d'une provision de l'aide légale, d'une unité de protection des victimes/témoins, entre autres pourront et devront bénéficier à l'ensemble du secteur judiciaire. Des efforts de formation et dotations en outils et matériels pour la modernisation de l'appareil judiciaire ont été fournis par les PTF au cours des années précédentes, mais ce n'est que maintenant, avec la politique sectorielle assortie d'un plan d'actions et priorisations concrètes et stratégiques qu'une approche « <i>whole-of-sector</i> » pourra être pilotée par le Ministère de la Justice, avec un appui du PNUD et de la MINUSCA, et un futur appui budgétaire de l'UE.</p> <p>En attendant la présence des cours et tribunaux dans toutes les régions du pays, des audiences foraines sont tenues afin de garantir un minimum de présence de la justice et réduire le taux élevé de détentions provisoires (indicateur ODD 16.3). Et même si on note une hausse de la confiance des populations dans le système judiciaire (cf. Études de perception sur la paix, la</p>

²⁴ <https://www.reconciliation.gouv.cf/projet/15/cvjrr>

	justice et la sécurité), le pourcentage de répondants faisant plus confiance à la justice locale et alternative ²⁵ est plus élevé.
<i>La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation (CVJRR)</i>	<p>La Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) n'est pas encore créée. Cependant, le comité de pilotage en charge de sa création a été mis en place en septembre 2017 et est opérationnel depuis mars 2018. Le comité bénéficie de l'appui technique et financier de partenaires internationaux (notamment la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA, l'Observatoire Pharos et le Centre pour le Dialogue Humanitaire) dans le cadre des activités préparatoires à l'élaboration du texte de loi. Dans ses points d'actions, l'APPR institue une Commission inclusive (composée des parties signataires) chargée d'examiner les événements liés au conflit et de « proposer toute action susceptible d'être prise en matière de justice ». Cette Commission a 90 jours pour remettre son rapport à la CVJRR.</p> <p>Bien qu'aucune indication ne soit disponible sur la composition de la CVJRR, les membres et agents des démembrements régionaux devront bénéficier de formations spécifiques qui leur permettront d'assurer sur leur mission avec responsabilité et impartialité. Ils auront aussi besoin d'élaborer une stratégie d'intervention cohérente et complémentaire de la CPS et du système judiciaire classique, eu égard aux ramifications du mandat de la Commission.</p> <p>Des travaux préliminaires ont été réalisés par la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA sur l'identification des victimes et la documentation des cas, mais un appui technique sera nécessaire pour réaliser un mapping complet et proposer des pistes de réflexion sur les réparations possibles aux victimes.</p>
<i>La Société civile et ONGs intervenant dans l'appui à la justice, l'appui aux victimes et la promotion des droits humains</i>	Comme mentionné précédemment, une loi établissant un mécanisme national d'aide légale connectant le ministère et la société civile, en particulier le Barreau centrafricain et les organisations de la société civile, sera adoptée sous peu. Les capacités du Barreau à garantir une présence et une qualité des services pour l'assistance juridique et judiciaire sont faibles, la majorité des avocats n'étant présents qu'à Bangui. L'assistance judiciaire des personnes vulnérables demeure ainsi problématique, en raison de l'absence d'un système organisé de <i>pro bono</i> au sein du Barreau et des limites des commissions d'office. Ces dernières ne sont organisées qu'en matière pénale

²⁵ La justice locale est celle représentée par les mairies, chefs de villages, ou tout autre instances administratives formelle, alors que la justice alternative est définie comme étant les mécanismes de résolutions de conflits (ex. la médiation) mis en place par les chefs religieux ou la société civile.

	<p>et durant les sessions criminelles, et sont régies par un décret présidentiel. Datant de 1993, le décret fixe le montant de l'indemnité forfaitaire, pour les commissions d'office, à 5000 FCFA (environ 8 dollars), montant difficile à recouvrer par les avocats. De quoi démotiver les avocats de fournir tout effort en cas de désignation. Les PTF (NU, ONGI) coordonnent leur appui au Barreau à travers la feuille de route du Barreau, qui retrace les priorités celui-ci au regard de l'évaluation et Plan Stratégique du Barreau réalisés en 2016. Mais faute de loi et d'appui conséquent et durable comme préconisé ici, il s'agit d'appui ponctuel et limité.</p> <p>Des ONG nationales – et notamment la plus influente dans le domaine, l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC) – fournissent de l'aide légale avec avocats, para juristes et assistants psychosociaux à travers 4 cliniques juridiques et centres d'écoute financés par des partenaires (Bangui, Bria et Bossangoa par le PNUD, Berberati par Cordaid). Une foison d'ONG et OSC de base et/ou individus, incluant des associations de victimes, dans les communautés fournissent un appui informel aux populations en recherche de justice, médiant, informant et appuyant le déplacement des victimes et témoins et leurs familles vers les institutions de justice formelle, par exemple durant les assises criminelles.</p> <p>Le Réseau des ONG de Promotion et de Défense des droits de l'Homme (ROPDDH) et le Groupe de travail de la société civile sur la justice transitionnelle (GTSCJT) sont des plateformes qui assurent la coordination et le partage d'information sur les avancées de la Cour Pénale Spéciale ou la mise en place de la CVJRR. Toutefois, jusqu'aujourd'hui, il n'y a pas eu d'appui stratégique et intégral à la société civile pour lui permettre d'offrir des services de justice et d'aide légale de qualité, tout en jouant son rôle de contrepoids sur la lutte contre l'impunité et la justice transitionnelle. Des appuis seront possibles dans le cadre de ce projet pour leur permettre d'apporter l'information et l'assistance nécessaires aux victimes pour faire valoir leurs droits, tout en incitant les institutions de l'État à mieux jouer leur rôle de détenteur de devoirs.</p>
<p><i>Les organisations de femmes centrafricaines</i></p>	<p>Les organisations féminines de base ont un rôle important à jouer dans la mobilisation des communautés. Elles ont démontré leur capacité de mobilisation durant la préparation du dialogue direct entre le Gouvernement et les groupes armés, en organisant des descentes de terrain à Bangui et dans les préfectures pour récolter les propositions des femmes et des jeunes, en organisant le plaidoyer pour la prise en compte des besoins spécifiques et diversifiés des femmes.</p> <p>Depuis mars 2019, les organisations féminines réunies au sein du chapitre national du Réseau des Femmes Leaders pour la</p>

	<p>Transformation de l'Afrique (AWLN) travaillent pour évaluer la mise en œuvre de l'APPR, grâce à un appui du PNUD, d'ONU Femmes et de la MINUSCA. Les Organisations féminines sont un vecteur incontournable pour la promotion de la justice transitionnelle, que ce soit en termes de plaidoyer politique et de monitoring de l'APPR, ou au niveau central et local en termes de formation et appui aux victimes et aux populations.</p>
<p><i>Les Chefferies traditionnelles, les leaders locaux et les acteurs de justice informelle</i></p>	<p>Le système de justice « informelle » et/ou traditionnelle jouent un rôle primordial dans le quotidien des Centrafricains. Les mécanismes alternatifs de résolution de conflits demeurent les plus utilisés par la population, surtout depuis le début de la crise et la persistance des « déserts légaux ». Cela se traduit notamment par des écarts au niveau de la confiance des populations dans les différents types de justice : (45% pour la justice alternative contre 22% pour le système judiciaire)²⁶. Ces modes alternatifs font appels aux chefs traditionnels, leaders religieux ou responsables locaux (chefs de quartier, chefs de terres...). Ce « pluralisme juridique » constitue à la fois l'une des forces et des faiblesses de la justice en Centrafrique. Des efforts devraient être faits pour assurer la complémentarité entre les professionnels de la justice et les chefs traditionnels et locaux en vue 1) d'informer et sensibiliser les populations sur les recours possibles pour obtenir justice, 2) de rétablir le lien de confiance entre les institutions formelles de la justice et la population et 3) de promouvoir un accès à la justice à un nombre aussi élevé que possible de Centrafricains.</p>
<p><i>Les Victimes</i></p>	<p>Eu égard aux implications en termes de réparation, la notion de victime sera relative aux jugements rendus par les juridictions (ordinaires ou CPS) dans les cas pénaux, ainsi qu'aux critères établis par la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation dans le cadre de ses investigations et consultations. En tout état de cause, on recense aujourd'hui une dizaine d'associations de victimes de la crise centrafricaine et celles-ci déclarent avoir recensé de 7900 à 8000 victimes directes du conflit. Ce chiffre sera revu à la lumière des critères définis par la CVJRR et après recoupement des listes effectuées dans les communautés. On peut relever qu'outre les 2.9 millions de Centrafricains qui ont besoin d'assistance humanitaire aujourd'hui²⁷, les 640,969 déplacés et 590,610 réfugiés²⁸, sont tous de probables victimes du conflit récent. Les sondages effectués au dernier trimestre 2018 auprès des réfugiés vivant dans les camps du Cameroun par exemple, et auprès de déplacés</p>

²⁶ [Peacebuildingdata.org](https://www.unocha.org/car)

²⁷ <https://www.unocha.org/car>

²⁸ <https://www.unhcr.org/en-lk/central-african-republic-situation.html>

	<p>dans la Nana-Gribizi démontrent la volonté pour la majorité de ceux-ci de retourner à leurs lieux d'origine. Cependant, les principales barrières qui sont soulevées pour leur retour restent l'insécurité, les logements détruits ou pillés, biens ou économie pillés. Ainsi, la facilitation de leur retour devrait nécessiter une approche coordonnée et centrée tant sur la problématique de cohésion sociale/réconciliation que sur celle de l'accès à la terre (à la justice) et à la sécurisation des biens et des personnes. La mise en œuvre du projet devra aussi leur permettre d'avoir l'information nécessaire sur le fonctionnement des juridictions ou mécanismes de justice et justice transitionnelle. Ces personnes devront aussi être orientées vers les instances les plus à même de les prendre en charge, juridiquement, psycho-socialement, et en perspective de réparations futures.</p>
--	---

d. Points d'entrées pour la programmation

L'APPR offre une opportunité unique pour consolider le travail en cours en veillant à la complémentarité des mécanismes judiciaires et non judiciaires, tout en renforçant la collaboration avec la société civile et les associations de victimes pour un accompagnement efficace du processus qui s'annonce.

Il est important de souligner que le projet, bien qu'élaboré pour répondre aux besoins immédiats de soutien à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation, reste parfaitement aligné sur les priorités du Gouvernement identifiées dans le RCPCA (Pilier I, objectif I.4 *Faciliter la réconciliation et la cohésion sociale, et mettre en place les conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées*) et qu'il contribue à la réalisation de l'effet 1 de l'UNDAF+ (*D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les organisations de la société civile promeuvent la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits de l'homme, et y contribuent*). Le soutien du PBF dans le cadre de ce projet sera catalytique à plusieurs égards. Il permettra 1) d'apporter un appui à un domaine sur lequel peu de bailleurs s'engagent en raison des risques encourus, 2) de garantir une approche intégrée sur la justice, la lutte contre l'impunité, l'accès à la justice et à la vérité, et la gestion du passé, 3) de témoigner de la volonté de l'État de répondre à la demande des populations pour la justice et de démontrer rapidement des dividendes de la paix. Cela complètera l'appui budgétaire annoncé par l'Union Européenne au secteur de la justice, ainsi que la mobilisation de ressources additionnelles en termes d'infrastructure et équipements pour le secteur de la justice et l'administration pénitentiaire par les États-Unis (INL).

L'équipe de pays des Nations-Unies et la MINUSCA travaillent en partenariat étroit dans le cadre de programmes conjoints dans le domaine de l'État de Droit en faveur du secteur de la justice ordinaire, de réforme du secteur de la sécurité et de la Cour pénale spéciale, dans l'esprit du Global Focal Point for the Rule of Law (DPO, PNUD, ONUDC, HCR, HCDH, ONU Femmes). La même approche conjointe sera utilisée dans le cadre du soutien à la CVJRR, les partenariats et accords avec les différentes institutions étatiques ou non-étatiques étant déjà en place. La Division des Droits de l'Homme (DDH) de la MINUSCA et le PNUD entretiennent des relations étroites avec les Ministères de la Justice, de l'Action humanitaire et la Réconciliation nationale, ainsi que le Comité de pilotage pour la création de la CVJRR. La DDH a notamment participé au design et à la l'organisation des consultations préparatoires à la mise en place de la Commission. Qu'il s'agisse de la CVJRR, du système judiciaire ou de

la CPS, il s'agira de bâtir une approche intégrée, qui minimisera les risques de chevauchements ou d'oppositions dans les mandats des différents mécanismes et institutions, tout en prenant en compte les défis spécifiques liés aux femmes, aux jeunes et aux enfants, en collaboration avec les agences dédiées des Nations-Unies.

Le projet s'inscrit aussi parfaitement dans le package plus global de l'appui du Peacebuilding Fund à la République centrafricaine. Les interventions menées par le projet seront complémentaires de celles mises en œuvre dans le cadre du projet d'appui au redéploiement des FSI, de manière à renforcer la chaîne pénale et la restauration de l'État de Droit. Le projet est aussi cohérent avec le projet d'appui à la Médiation et au Dialogue qui appuie les mécanismes de suivi de mise en œuvre de l'accord de paix dont les objectifs doivent permettre à terme la restauration de l'autorité de l'État, ainsi que des efforts envers le leadership politique des femmes. Certaines activités d'information et de sensibilisation pourront être organisées conjointement avec le projet d'appui à la communication, notamment en matière de promotion d'accès à la justice et à la réconciliation.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a. Contenu du projet

Résultat 1 : Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelles sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes

Dans le cadre du RCPCA, des politiques et stratégies sectorielles ont été élaborées, sauf dans le secteur de la justice. Le manque de vision et de stratégie est à la fois une cause et une conséquence des insuffisances du secteur, et rend difficile la coordination entre les institutions judiciaires et l'offre de services de qualité aux victimes et populations. Avec l'APPR et ses références spécifiques à la justice, la nécessité d'avoir la présence judiciaire dans tout le pays ainsi que l'établissement de la CVJRR, le momentum est fort pour le leadership politique des réformes nécessaire pour avancer au niveau technique et institutionnel. Plus spécifiquement le Ministère de la Justice requerra les capacités pour piloter ces réformes et assurer la complémentarité entre les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle, c'est-à-dire la justice ordinaire, la CPS et la CVJRR, ainsi que pour assurer que les réformes soient centrées sur les personnes et contribuent directement aux dividendes de la paix telles que vécues par les victimes et populations. Les efforts et l'expertise stipulés dans le résultat 4 sous le lead d'ONU Femmes, et la conceptualisation et mise en œuvre conjointe des activités, contribueront à assurer le mainstreaming des questions de genre et des femmes dans ce résultat.

Produit 1.1. : Réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains

Le PNUD et la MINUSCA appuient le Ministère de la Justice et les partenaires du secteur pour élaborer une politique sectorielle avec un processus inclusif. L'ébauche de la politique porte sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et des cours, la planification et la priorisation pour une offre de la justice et un maillage dans tout le pays, l'accès au droit et à la justice, l'opérationnalisation de la chaîne pénale (police, tribunaux, prisons, aide légale), et aussi la justice transitionnelle, dont la complémentarité entre les juridictions ordinaires avec la CPS et la CVJRR. Concrètement la politique sectorielle devra permettre au Ministère de la Justice

de piloter la réforme du secteur de justice, et d'avoir un plan indiquant les besoins de renforcement de capacités et budgétaires, avec des indicateurs de performance et un calendrier d'exécution. Cela facilitera la planification et l'organisation des assises criminelles, l'accès à la justice (mécanismes d'aide légale, et de protection de victimes et témoins ; cf. résultat 2) dans les zones où il n'y a pas encore d'audiences foraines, et la coordination entre CPS, CVJRR et juridictions ordinaires. Dans le contexte de fragilité que vit la RCA, cet appui aux institutions au niveau central est clé pour promouvoir l'établissement et l'opérationnalisation d'une architecture de justice transitionnelle.

En vue de contribuer à la confiance des populations dans la justice et la capacité de l'État à répondre à la demande de justice, il sera également nécessaire que les institutions puissent communiquer de manière claire, inclusive et proche des populations sur les réformes, la justice, et la justice transitionnelle. Ainsi, cette communication et collaboration fluide devra notamment passer par l'assurance de complémentarité/collaboration (avec actions très concrètes) entre juridictions ordinaires-CPS et CVJRR pour faciliter et maximiser l'apport et l'influence que devrait avoir la CPS sur l'ordonnancement juridique et judiciaire national d'une part et, d'autre part, l'apport de la CVJRR en tant que mécanisme non judiciaire de justice transitionnelle. Cette stratégie permettra également d'éviter l'isolement de la CPS (et prochainement de la CVJRR) et sa déconnexion avec les juridictions ordinaires. La stratégie prévoira les conditions et modalités de référencement, les mécanismes de coordinations et leur fonctionnement, les domaines de collaborations, etc. En complément, afin d'appuyer le contrôle « qualité » d'acteurs autres que la communauté internationale, et de bénéficier les acteurs judiciaires tout en facilitant la communication et l'information de la population, des initiatives de « monitoring judiciaire » seront promues à travers un appui à la société civile et journalistes lors des assises criminelles et audiences foraines.

Activités :

- Renforcement des capacités du Ministère de la Justice et des juridictions à mettre en œuvre les réformes du secteur et rétablir l'autorité et présence de la justice dans le pays (politique sectorielle, assises criminelles, audiences foraines, actualisation de la carte judiciaire), à travers un appui technique direct
- Appui à la collecte, analyse et gestion de données (désagrégées par sexe et par âge) relatives au secteur de la justice, institutions judiciaires et besoins des populations en matière de justice
- Appui à la coordination entre les institutions du secteur pour une complémentarité et établissement de capacités et mécanismes de coordination fonctionnels entre la CVJRR – CPS – juridictions ordinaires, à travers l'appui technique direct
- Appui à la communication sur la justice, la justice transitionnelle et les réformes, incluant à travers dialogues entre acteurs étatiques du secteur, société civile et populations (campagnes, dialogues thématiques, etc.)
- Promotion du « monitoring judiciaire » avec appui à la société civile et journalistes lors des assises criminelles et audiences foraines (formations, ateliers, etc.)

Produit 1.2 Études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages

Les résultats des études de perception sur la paix, la justice et la sécurité entrepris par la Harvard Humanitarian Initiative avec l'appui du PNUD (et partenaires de la MINUSCA, HCR, ONU Femmes, Team of Experts) à travers 4 sondages, permettent de donner des évidences

quantitatives sur les demandes et opinions de la population en relation à la justice et impunité, la paix, la cohésion sociale et la sécurité, et aussi sur leur confiance dans l'État de répondre à ces droits et besoins. A travers plusieurs sondages une analyse des tendances peut en être tiré, informant sur la pertinence et l'impact des politiques et programmes²⁹. Le projet appuiera la poursuite de ces sondages (3 sur 2 ans), enquêtant spécifiquement sur les dividendes de la paix avec la mise en œuvre de l'accord de février 2019, l'accès à la vérité et à la justice, et en assurant une analyse approfondie des groupes cibles différents (femmes, jeunes, victimes, réfugiés et déplacés). Les résultats des études de perception offriront des informations pertinentes pour l'État sur les politiques et programmes et le progrès sur les Objectifs de Développement Durable (surtout ODD 16 et ODD 5), tout en fournissant baselines et informant le S&E des indicateurs des projets appuyés par le PBF (justice transitionnelle mais aussi FSI et autre) et des Nations Unies plus globalement. De ce fait cette activité contribuera aussi à la communication et consultations sur la justice transitionnelle, en fournissant des évidences tangibles sur l'impact et les nécessités en communication ou information.

On note que la collaboration lors de la conceptualisation et mise en œuvre des sondages et la collecte et analyse des données de partenaires nationaux du secteur de la justice (et sécurité), contribuera au renforcement des capacités de la partie nationale en termes de gestion d'information et données, et leur utilisation pour des politiques et programmes basés sur des évidences.

Activités:

- 3 sondages ciblés et adaptés entrepris pour les études de perception sur la justice, la justice transitionnelle, la paix et la sécurité avec Harvard Humanitarian Initiative (lien aussi projet PBF FSI)
- Publication et dissémination des études

Produit 1.3 : Les options et modalités d'offre de réparations et d'établissement d'un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées

L'accord de paix stipule l'établissement d'un fond fiduciaire pour les réparations aux victimes. Pour offrir des réparations, un certain nombre de prérequis sont à établir, notamment l'identification de qui a droit à quel type de réparations fourni par qui : réparations individuelles et/ou collectives, juridiques ou économiques ou sociales, offertes par l'État et/ou les bourreaux et/ou l'appui de la communauté internationale ? Le PNUD et ses partenaires ont une expérience dans une variété de contexte d'appui aux victimes d'accéder aux réparations et la gestion de trust funds, que ce soit en Afrique, en Colombie ou dans les Balkans, et pourra bâtir sur ces réseaux, expertises et leçons tirées.

Avec ce projet les victimes des violations des droits humains et la RCA pourront être appuyées à identifier et proposer les besoins et demandes de réparations d'un côté, et de l'autre côté

²⁹ Ces résultats permettent de

- Mieux comprendre les comportements, les besoins ainsi que les expériences et les attentes de la population en tenant compte de sa diversité et des groupes à risque ;
- Informer les décideurs et les organisations pour mieux planifier leurs activités dans la situation de sortie de crise dans laquelle se trouve la RCA ;
- Faire le suivi et évaluation de projets/programmes sur la base de données longitudinales qui contribuent à la détection précoce des tensions et des conflits ;
- Faciliter un dialogue politique et stratégique afin d'améliorer et de renforcer l'efficacité des programmes et projets de développement et d'urgence – Nexus (RCPCA, UNDAF+, RESA, HRP, Stratégie Nationale sur les Solutions Durables, etc.)

appuyer le Gouvernement à identifier le(s) possibles modalités d'offre de réparations (légales, institutionnelles, financières, humanitaires, de protection, programmatiques, ou autres) comme base nécessaire pour le fonds fiduciaire des réparations.

Ce produit contribuera donc à la réflexion et identification de modalités en termes de substance et cadre légal et réglementaire des réparations nécessaire, ainsi que sur les modalités pratiques de gestion d'un fond fiduciaire. En avançant avec ces prérequis pour les réparations dans l'esprit catalytique de l'appui PBF, il est attendu que ce produit très spécifiquement contribuera à l'établissement de ce fond, ainsi qu'à la mobilisation des fonds de l'État et de la communauté internationale au dit fond. Au regard de la dynamique autour de la mise en place du Trust Fund et des décisions politiques qui s'en suivront non seulement sur son financement mais aussi sur les procédures de réparations y relatif, le projet se limitera à appuyer cette réflexion mais reste flexible à un appui initial le cas échéant. De cette manière, le projet reste vigilant dans son approche afin de s'assurer que les bases nécessaires à cette initiative cruciale pour les victimes et, de manière globale, essentielle au processus de paix, soit effectuée dans un cadre de réflexion permettant une forte appropriation nationale et une réponse pérenne aux préoccupations des centrafricains.

Activités :

- Entreprendre une étude sur les besoins et modalités de réparations en Centrafrique, incluant des consultations avec les victimes, notamment les femmes et les jeunes, les institutions étatiques et les PTF ;
- Publication et appui aux mobilisations de ressources avec Gouvernement et PTF (à Bangui et ailleurs)

Résultat 2 : A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection

La soif de justice des centrafricains est forte, comme exprimée lors du Forum de Bangui et démontrée avec les études de perception initiées par le PNUD et la MINUSCA. Aussi la confiance dans le secteur de la justice croît, probablement grâce à la création et mise en place de la CPS, à la connaissance accrue des mécanismes formels et à la retransmission à la radio des sessions criminelles. Ceci démontre possiblement plus l'espoir que la justice « arrive » qu'une vraie confiance gagnée en témoignant ou en accédant aux services de justice (formelle). L'accord de paix mentionne très clairement la nécessité de rendre justice à tous et d'assurer la présence des juridictions partout dans le pays, ainsi que l'établissement d'un fonds fiduciaire pour les réparations. L'État centrafricain doit donc prouver aux populations – et aux victimes en particulier – que la justice se rapproche d'eux et que tous y ont accès. En parallèle aux résultat 1 qui appuiera l'offre de justice et donc des détenteurs de devoirs, ce résultat de projet se focalisera sur la capacité des demandeurs de droits d'accéder à la justice, que ce soit aux juridictions ordinaires, à la CVJRR ou à la CPS ou à tout autre mécanisme qui réponde à la soif de justice des victimes et populations.

Les efforts et l'expertise stipulé dans le résultat 4 seront exécutés sous le leadership d'ONU Femmes, et la conceptualisation et mise en œuvre conjointe des activités, contribueront à assurer le mainstreaming des questions de genre et l'autonomisation des femmes dans ce résultat.

Produit 2.1 : Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d'aide légale

Le manque d'accès à la justice des populations est à la fois causé par le manque de connaissance du droit d'accès à la justice et les mécanismes, ainsi qu'au manque d'accès physique aux services de justice ou de représentation légale. La RCA s'est doté d'une stratégie nationale d'aide légale (SNAL, 2017 – 2022) avec l'appui du PNUD et de la MINUSCA, et une proposition de texte de loi a été soumise à l'Assemblée Nationale pour discussion et adoption. La SNAL explicite que « l'assistance judiciaire des personnes en situation de vulnérabilité (enfants, femmes, minorités, personnes âgées, etc.) demeure problématique en raison de l'absence d'un système de *pro bono* au sein du Barreau centrafricain et des limites des commissions d'office. Ces dernières ne sont organisées qu'en matière pénale et durant les sessions criminelles. Un décret présidentiel de 1993 fixe le montant de l'indemnité - encore difficile à recouvrer - à 5.000 CFA (environ 8\$), ce qui démotive les avocats de tout effort lors de leur désignation.

Concernant les autres volets de l'accès à la justice, à savoir l'accès au droit et à une assistance non judiciaire, aucun cadre n'existe. Les rares services dont peuvent bénéficier les populations sont fournis par des organisations de la société civile, sur base de projets de courte durée et sans réel mécanisme de coordination³⁰.

Ce résultat propose de remédier à ces défis en appuyant l'approche proposée dans la SNAL pour l'opérationnalisation de mécanismes de coordination pour un modèle centrafricain mixte (État, Barreau, ONG) afin d'offrir l'aide légale à 10 000 personnes dans au moins 7 localités choisies en fonction de la présence de la chaîne pénale, ou du nombre élevé de cas de violations des droits humains, à savoir Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, Bossangoa. En ce faisant, le projet servira non uniquement à appuyer le barreau d'un côté et les cliniques juridiques ou autres services offerts par des ONG nationales, mais à consolider l'offre conjointe des organisations en vue de promouvoir la soutenabilité de l'offre, un mouvement national d'avocats et parajuriste et activistes offrant l'aide légale (assistance juridique et judiciaire) et donc l'appropriation nationale. Ceci permettra aux victimes et à l'ensemble des populations d'accéder aux juridictions pénales ou civiles (CPS, juridictions ordinaires) mais aussi à la CVJRR, selon nécessité et type de violation vécue.

On note que le projet tâchera au plus possible de faire renforcer les capacités nationales par l'expertise et les moyens sur l'aide légale dans la CPS (appuyé par la MINUSCA, le PNUD et l'UNODC), et en assurant la coordination entre les ONGI fournissant de l'aide légale (par ex. ASF avec appui aux avocats représentant accusés en cas pénaux). Le partenariat avec l'Association des Femmes Juristes Centrafricaines et les organisations de femmes à base communautaire, assurera non seulement une réponse sensible aux genre et respectueuse de la dignité des victimes, mais promouvra en outre la participation des femmes dans le secteur de la justice.

Activités :

- Appuyer les institutions en charge de l'aide légale à opérationnaliser les mécanismes de coordination pour le modèle centrafricain mixte de l'aide légale tel que stipulé dans la stratégie nationale sur l'aide légale (2017 – 2022) et de la loi sur l'aide légale (faisant intervenir l'État, les barreaux, les OSC, les ONGI et les PTF : possiblement par MoU tripartite MoJ, barreau, ONGs)
- Appuyer les organisations de la société civile pour offrir des services d'aide légale (assistance juridique, parajuristes, information sur l'accès au droit et à la justice) et les cliniques juridiques, la communication sur l'accès à la justice et la médiation, (agents

³⁰ Stratégie Nationale d'Aide Légale 2017 – 2022, p.9

de mise en œuvre : Association des Femmes Juristes Centrafricaines, autres ONGs à confirmer (réseau des ONG des Droits de l'Homme) et accords entre ONGs et avec acteurs locaux/de base (notamment association des femmes) de collaborer et coordonner dans le cadre de la SNAL : c'est-à-dire cliniques juridiques dans au moins 7 localités (Bangui, Bangassou, Carnot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, Bossangoa).

Appuyer le Barreau à travers la Feuille de Route du Barreau pour assurer une assistance judiciaire de qualité aux populations et victimes lors des assises criminelles (Bangui, Bouar) et audiences foraines (localités à confirmer : Bouar, Carnot, Sibut et Boda), et identifier les possibilités d'appui aux avocats au-delà du pénal (par ex. droit de la famille, conflits fonciers, les litiges entre les cultivateurs et les éleveurs).

Produit 2.2 : Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR

La stratégie de protection des victimes et témoins – élaborée avec l'appui du PNUD et de la MINUSCA – a été adoptée en 2017 en vue de doter les instances judiciaires et non judiciaires de la RCA d'un outil visant à faciliter la collaboration des victimes et des témoins aux enquêtes, instructions et poursuites dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations graves des droits humains. La stratégie explicite que « *les victimes et les témoins sont réticents à collaborer avec la chaîne pénale en RCA en l'absence de mécanismes et de mesures de protection répondant à leurs besoins. Dans ce contexte sécuritaire volatile, les victimes et les témoins sont intimidés ou craignent des représailles et doivent faire face à des praticiens insensibles à leurs préoccupations sécuritaires. Or leur contribution est importante pour la recherche de la vérité et des poursuites judiciaires efficaces [et c'est leur droit humain d'être protégé contre les violences]. Il convient alors d'encourager les victimes et les témoins à collaborer en créant les conditions propices de participation effective à la lutte contre l'impunité devant les juridictions ordinaires (les cours criminelles) et les institutions de justice transitionnelle, notamment la Cour Pénale Spéciale et la Commission vérité, justice, réparations et réconciliation.* »³¹

La CPS est en cours de s'équiper de moyens de protections de victimes et témoins en absence de mécanismes et capacités dans le secteur ordinaire, et ce projet se propose de bâtir sur ces moyens, tel que prévu par la stratégie nationale de protection des victimes et des témoins, pour i. assurer la protection effective des victimes et témoins au-delà de la CPS et ii. Renforcer les capacités du secteur de justice dans sa globalité, ainsi que des ONGs, à assurer cette protection. Une attention particulière sera prêtée à la « gender-responsiveness » de cette protection et cet appui psychosocial, afin de bâtir sur les meilleures pratiques d'appui aux femmes victimes de VSBG ou autres crimes.³²

Activités :

- Identification et appui aux mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination et le transfert de connaissances entre l'expertise dans la CPS et l'appui aux organisations de la société civile (lien avec produit 2.1),

³¹ Stratégie de protection des témoins et victimes (2017), p.10

³² Paquet de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence, Justice et Police, PNUD, ONU Femmes, UNODC, 2017 : <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2015/essential-services-package-module-3-fr.pdf?la=en&vs=3741>

incluant des approches sécuritaires ainsi que psychosociales, et attention particulière aux victimes/témoins femmes

- Appui logistique et psychosocial direct aux victimes et témoins – à travers des ONG - en cas de déplacement hors leur communauté (transport, logement, communication)

Résultat 3 : Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes

Le besoin de créer une Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) a été fortement exprimé par les populations centrafricaines dès 2015. Au terme des consultations populaires à la base puis des travaux du Forum national de Bangui, il est apparu avec clarté que le travail de mémoire, la gestion du passé et la construction d'une mémoire collective seront des éléments nécessaires à la réconciliation. La recherche de ce travail de vérité ne pourra se faire sans recours à la justice, d'où la nécessité pour la commission d'être capable de collaborer avec les juridictions existantes, aussi dans le souci d'établir une approche qui permet à ces mécanismes et juridictions de se consolider les uns les autres.

Conformément aux recommandations de l'APPR, une commission inclusive sera mise sur pied pour faire la lumière sur les événements traversés par le pays durant la crise, et proposer des options au regard de la justice. Cette commission a 90 jours pour remettre son rapport, dès son installation. Dans l'intervalle, le Comité de pilotage de la création de la CVJRR, piloté par le Premier ministre organise, notamment avec le soutien de la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA, des consultations nationales qui permettront d'élaborer le texte de loi portant mission de la Commission et attributions de ses membres (période couverte, profil des personnalités à même de la diriger, délimitation des pouvoirs etc). Au terme de ce processus, les ministères de la Justice et de l'Action Humanitaire proposeront les textes qui fixent et délimitent les missions de la CVJRR.

Le projet focalisera ses interventions sur le renforcement des capacités techniques des membres de la structure dès leur nomination et la mise en place des cadres de coopération avec d'une part les acteurs judiciaires (système judiciaire + cour pénale spéciale) et la société civile. Le renforcement des capacités techniques mettra un accent particulier sur la prise en compte des femmes et des enfants qui nécessitent un traitement particulier dans ce genre de processus.

Les efforts et l'expertise stipulé dans le résultat 4 mené par ONU Femmes, et la conceptualisation et mise en œuvre conjointe des activités, contribueront à assurer le mainstreaming des questions de genre et l'autonomisation des femmes dans ce résultat.

Produit 3.1 : Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux

Ce produit tient compte du fait que les personnalités qui seront nommées n'auront peut-être pas les connaissances spécifiques nécessaires en matière de justice transitionnelle. Il devra donc permettre de renforcer les capacités techniques des Commissaires et des délégués de région dans les domaines de connaissance qui seront nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Si nécessaire une assistance technique – aussi bien nationale qu'internationale pourra être mise à disposition pour aider à la structuration de la Commission, à l'établissement de la stratégie d'intervention, ainsi que l'élaboration des modules techniques qui permettront son opérationnalisation.

Dans le même temps, la structure administrative qui soutiendra le travail de la Commission bénéficiera de formations pour la mise en place d'un cadre opérationnel et financier répondant aux critères de transparence et d'orthodoxie financière de nature à renforcer la crédibilité de la CVJRR vis à vis des partenaires et bailleurs.

Parallèlement, les Commissaires devront mettre en place les cadres de coordination nécessaires à une bonne collaboration efficace aussi bien avec les mécanismes existants (système judiciaire et CPS) et la CVJRR (cf. résultat 1). On note qu'autant que possible le projet tâchera de bâtir sur l'expertise générée dans ces différents domaines de la CPS.

Activités :

- Appuyer la formation des membres de la CVJRR dans les domaines nécessaires à la conduite de leur mission avec intégrité et impartialité, y compris par le recours à des ONGI intervenant sur les questions pertinentes (formations de base sur la justice transitionnelle et les commission vérité, techniques et méthodologies d'enquête, recherche historique et documentaire, méthodologie d'écoute, rapportage et archivage de données) ;
- Appuyer la formation des membres de la CVJRR et des délégués sur la prise en charge des femmes et des enfants dans le cadre d'écoute et d'assistance psychosociale (possible lien avec produit 2.1) ;
- Apporter une assistance technique à l'élaboration des documents règlementaires nécessaires au bon fonctionnement de la CVJRR, y compris la stratégie d'intervention, les modules techniques, l'élaboration d'un plan de travail et d'un cadre de suivi ;
- Appuyer l'élaboration d'un cadre de gestion administrative et financière, et de rapportage aux bailleurs de fonds, y compris par l'élaboration d'un manuel de procédures d'acquisition de biens et services et de suivi des dépenses, et l'élaboration d'un manuel de procédures administratives applicables à la CVJRR.

Produit 3.2 : Les leaders communautaires et les organisations de la société civile - en particulier les associations de victimes, les ONG de défense des droits humains, les Comités locaux de paix et de réconciliation - sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR

L'information et la mobilisation des populations sera déterminante pour leur succès des travaux de la Commission. Leur mobilisation sera possible par le biais de leaders d'opinion, en particulier des chefferies traditionnelles, des organisations de la société civile (y compris des associations de victimes, des associations de défense des droits des femmes et des enfants) et des ONG nationales et internationales, travaillant sur la question. Une collaboration effective et coordonnée avec la Commission permettra à celle-ci d'avancer plus rapidement dans son travail de recherche, dans le référencement des cas, dans les enquêtes et le recoupement des preuves.

Le produit sera orienté sur la nécessité d'informer les OSC, les chefferies traditionnelles et leaders communautaires sur les missions de la CVJRR et sa méthodologie, la mise en place de cadre de collaboration efficaces avec la commission, et un appui pour la mise en œuvre de leurs plans de mobilisation.

Dans l'optique des référencements de cas, le développement d'outils et d'une méthode appropriée sera prise en compte dans ce produit.

Activités :

- Appuyer la mise en place d'un cadre de concertation pérenne entre la CVJRR et la société civile, notamment les associations de victimes, les coalitions dédiées (Groupe de travail de la société civile pour la JT et le groupe de travail de la société civile pour la JT) et les défenseurs des droits des enfants ;
- Appui à la vulgarisation de la stratégie d'intervention de la CVJRR auprès de la société civile et des populations pour favoriser leur appropriation et bonne compréhension ;
- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de mobilisation et de sensibilisation des populations sur les missions de la CVJRR par les OSC, les leaders communautaires et les chefferies traditionnelles ;
- Appui à l'élaboration d'une stratégie de recherche, d'enquête et au besoin de référencement des cas à la CVJRR

Produit 3.3 : Un appui technique et opérationnel est fourni pour la mise en place d'un cadre de collecte, de documentation, d'archivage et de protection des données

La protection des sources et la confidentialité des dossiers sont des questions sensibles à adresser si l'on veut que la commission soit en mesure de mener des enquêtes crédibles. A cet effet, une assistance technique sera apportée à la CVJRR pour garantir la confidentialité des données et mettre en place le cadre réglementaire devant régir leur utilisation. Cette étape sera mise en œuvre en lien avec la stratégie de protection des victimes et témoins développée pour appuyer le travail du système judiciaire et de la CPS (cf. produit 2.2). Le travail d'archivage concernera aussi la recherche historique et la documentation destinés à être reversés au fond de documentation qui sanctionnera le travail de la Commission.

Sur le plan logistique, l'appui du projet s'orientera sur l'acquisition et la sécurisation des serveurs.

Activités :

- Appuyer l'élaboration du cadre règlementaire régissant les niveaux d'autorisation et d'utilisation des données
- Appuyer l'élaboration d'un système d'archivage et de protection des données, y compris par la création et la formation sur l'utilisation d'un progiciel adéquat ;
- Appuyer l'acquisition de matériel informatique, notamment de serveurs dédiés à la gestion des données ;
- Appuyer la formation des personnes autorisées sur l'utilisation des outils techniques.

Résultat 4 : Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes

Le présent résultat s'efforce de contribuer à l'égalité des genres, s'atteler aux discriminations contre les femmes dans le contexte de la justice, et faire relever la relation complexe entre la violence ordinaire et la violence extraordinaire dans les contextes fragiles. Les femmes et les enfants constituent les catégories de populations dont les droits sont les plus violés pendant et après les conflits armés. Le résultat vise donc à engager une transformation sociale profonde, en contribuant à la lutte pour obtenir justice, voix et mémoire historique. La mise en œuvre et le suivi des recommandations de l'APPR offre aussi une opportunité de réfléchir sur un problème de fond qui est aussi celui de la représentativité et de l'implication des femmes dans

les organes de prise de décision, ainsi que dans la réforme de la justice et la mise en œuvre de la justice transitionnelle.

Les femmes recevront des informations pertinentes sur leurs droits, ainsi que sur les institutions créées pour les faire respecter, dans la continuité et la complémentarité des 3 résultats précédents. Ce travail visera aussi les filles, les hommes, ainsi que les chefs traditionnels et religieux, qui ont un rôle à jouer dans l'équilibre des genres. Des activités seront aussi menées pour identifier et proposer des pistes de changement des normes sociales discriminatoires qui entravent l'égalité des sexes (en complétant les activités de communication et information du résultat 1 et 2). Des visites « sud-sud » de femmes leaders et victimes d'autres contextes similaires seront organisées pour venir en RCA afin de contribuer à la formation et au plaidoyer politique sur le rôle des femmes dans la justice transitionnelle (par ex. Afrique, Colombia, Guatemala). Les organisations communautaires de femmes seront soutenues afin de fournir aux femmes un appui psychosocial (en complétant l'aide légale du produit 2.1).

Il sera aussi essentiel de s'assurer de l'implication accrue des femmes dans les initiatives de justice transitionnelle et notamment la CVJRR et ces travaux : de veiller à ce que les besoins spécifiques des femmes soient prises en compte dans les différentes analyses afin de leur proposer des options et solutions appropriées dans le cadre de la gestion du passé, du travail de mémoire et des réparations.

Le projet va réaliser des activités de recherche, de plaidoyer et de renforcement des capacités qui tendent à faire une conceptualisation de la façon dont la justice transitionnelle s'occupera des questions de genre, centrée dans les histoires cachées des violations systématiques souffertes par les survivant(e)s.

Produit 4.1. : Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités de promouvoir les questions d'égalité de genre et droits humains de femmes

Ce produit visera le renforcement des capacités des parties prenantes étatique de l'architecture de la justice transitionnelle à prendre en compte les questions d'égalité de genre et des droits humains des femmes : que ce soit sur la participation et représentative des femmes dans les institutions et processus, ou que ce soit sur la prise de conscience des causes structurelles de la discrimination contre les femmes et les stratégies pour y remédier aujourd'hui. Ce produit vient très fortement appuyer le résultat 1, et sera mesurée par le biais de la confiance des femmes et victimes dans la justice transitionnelle avec les études de perception.

Les canaux d'appui comprendront la formation, l'encadrement et le mentorat sur l'élimination durable des préjugés institutionnels et culturels dans l'administration de la justice (lien résultat 1 et 2), et la sensibilisation à la formulation et à la mise en œuvre de recommandations qui traitent de l'impunité liée aux violations des droits humains des femmes et des filles à la suite des conflits (lien résultat 1 et 3).

Activités :

- Appuyer le renforcement des capacités des institutions de l'architecture de la justice transitionnelle sur les questions de genre et comment répondre aux droits et besoins des femmes en matière d'accès à la justice et à la vérité, par le biais de formations et visites de champions d'autres pays à contexte similaires pour plaidoyer
- Appuyer la CVJRR en veillant à l'établissement des critères clairs et compréhensibles pour la participation égale des femmes dans la Commission et les processus y afférant

- Elaborer un manuel de référence sur les commissions de vérité et le Genre à l'intention de toutes personnes impliquées dans le processus de la CVJRR

Produit 4.2. : Les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités techniques et opérationnelles de fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes

En complétant les activités du résultat 2 sur l'aide légale et la protection, ce produit se focalisera d'un côté à appuyer les organisations féminines et de base pour la participation dans les processus de justice transitionnelle, ainsi qu'un appui direct aux ONG à fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes. La gestion des traumatismes et l'appui psychosocial voir psychiatrique fait partie intégrale du droit des femmes et victimes à la justice, et contribuera directement à la confiance dans les dividendes de la paix et de l'APRR.

Activités :

- Soutenir les organisations de la société civile à offrir les services de prise en charge psychosociale aux femmes et filles
- Appuyer les organisations de la société civile à mettre en place un mécanisme d'alerte précoce et de référencement des survivant(e)s des VSBG vers des structures de prise en charge adéquate
- Appuyer les organisations féminines de base à vulgariser les concepts de droits humains des femmes et leur contribution et droit d'accès aux mécanismes de justice transitionnelle

Produit 4.3. : Une expertise et les données requises sur l'accès des femmes à la justice transitionnelle est disponible et fourni aux parties prenantes

Ce produit assurera le mainstreaming du genre et l'autonomisation des femmes à travers la conceptualisation et mise en œuvre de tous les résultats du projet, en fournissant une expertise directe au projet qui mettra aussi en œuvre les activités du résultat 4 (IUNV), et en appuyant la recherche, analyse et publication/dissémination d'études nécessaires pour la prise en compte de l'égalité de genre dans la justice transitionnelle en RCA

Activités :

- Fournir une expertise technique afin de s'assurer de l'intégration de la dimension genre dans la justice transitionnelle et la mise en œuvre du projet (IUNV « Spécialiste en accès des femmes à la justice transitionnelle »)
- Réaliser une étude de base des facteurs de et options de remédier aux obstacles de à l'accès des femmes à la justice ;
- Réaliser une étude sur les Violences Basées sur le Genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes afin de disposer des données fiables susceptibles de renseigner la planification des activités de la CVJRR pour la recherche de vérité et la réparation des victimes.

b. Cadre des résultats du projet.

Voir Annexe B

c. Théorie du changement pour le projet

SI l'on remédie à l'héritage de violations passées, à la fragilité et au manque d'accès à la justice avec une architecture de justice transitionnelle et des approches et des services centrées sur les victimes et particulièrement les femmes, *ALORS* la demande de justice des Centrafricains sera satisfaite, la gestion du passé et la guérison sera promue, et la population pourra gagner une nouvelle confiance dans l'État et une paix durable en RCA.

d. Stratégie de mise en œuvre du projet.

La dynamique vers la paix et la justice doit continuer et être garantie par un soutien résolu à la mise en œuvre de l'accord politique, en démontrant aux populations des dividendes de paix concrets. Cela ne pourra se produire qu'avec une approche programmatique qui garantit aux victimes, aux femmes, et à la population dans son ensemble le droit à la justice, à la vérité, à la non-répétition et aux réparations, comme demandé dans le dernier rapport de l'Experte Indépendante à l'Assemblée Générale (p.11)³³. En pratique, il s'agira de focaliser cette offre de services de justice dans les régions où l'État était au préalable empêché d'exercer son autorité (i.e. les régions où les groupes armés céderont la place à l'État, et ceci promouvant un partenariat entre l'État et les organisations de la société civile pour maximiser la portée des efforts), sur l'appui à l'opérationnalisation de la CVJRR et à la présence des juridictions et autres services de justice partout dans le pays. Cette approche concernera aussi la préparation pour la création d'un Trust Fund pour les réparations, tel que stipulé dans l'accord de paix. L'approche conjointe entre le PNUD et ONU Femmes avec la MINUSCA dans le cadre du Global Focal Point for the Rule of Law est d'autant plus utile pour le « leveraging » des mandats de renforcement de capacités et de développement, avec le mandat politique.

Un effort et de l'expertise spécifique seront alloués pour garantir la participation et représentation des femmes dans l'architecture de la justice transitionnelle (CVJRR, justice ordinaire, CPS), ainsi qu'un appui ciblé à l'autonomisation des femmes, victimes de VSBG et organisations de femmes pour réclamer leur droits et accès à la justice et à la vérité. Au-delà de la mise en œuvre d'activités spécifiques du résultat 4 sur le genre, ONU Femmes appuyer en expertise et appui technique pour un plaidoyer et renforcement de capacités en termes d'égalité de genre et autonomisation des femmes qui seront « mainstreamed » à travers tous les résultats du projet.

Les interventions du projet seront exécutées en étroite collaboration avec et en fournissant un appui technique direct aux autorités nationales du secteur de la justice pour s'assurer de leur leadership et capacités pour les réformes, l'appropriation et de leur pertinence par rapport au contexte national et politique.

En parallèle et en assurant la complémentarité et le partenariat avec les institutions étatiques, le projet appuiera directement l'offre de services aux populations et victimes par les organisations de la société civile. Des accords seront signés pour la mise en œuvre d'activités par quelques ONGs majeures (AFJC, RODH) à Bangui et dans les 7 localités choisis pour leur présence de chaîne pénale (tribunaux, FSI) et/ou nombre élevé de violations des droits humains lors du conflit. Ces ONG nationales avec capacités plus fortes en termes de gestion, mise en œuvre, mobilisation mais aussi plaidoyer politique, activeront les réseaux locaux d'ONGs et associations de base afin de garantir la présence et l'ancrage géographique mais aussi moral dans les communautés. Le partenariat existant d'ONU Femmes avec le mouvement de femmes

³³ Rapport de l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, aout 2018, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/247/51/PDF/G1824751.pdf?OpenElement>

sera un atout, et des partenariats et appui aux ONGs qui pourront fournir un appui psychosocial aux victimes, en complémentarité aux services de justice « stricto sensu ».

Afin de faciliter la mise en œuvre et gérer les risques opérationnels ainsi que dans un esprit de renforcement de capacités, un appui spécifique technique en planification et gestion de projets et financière sera fourni aux organisations tout au long du projet, similaire à l'approche du projet PBF FSI en appui aux écoles de gendarmerie et police quand celles-ci n'avaient pas encore entièrement les capacités.

Les activités de communication ainsi que les études de perception permettront encore plus de tisser le lien entre les acteurs étatiques et la société civile et les populations et victimes, fournissant d'un côté les demandes des populations et permettant à l'État de réagir directement. En outre cela contribuera à la visibilité du PBF avec l'utilisation du logo et mention de l'appui.

L'appui à une variété d'acteurs de la société civile et notamment associations de femmes (juristes et de base) et de victimes, aura l'effet de renforcer la société civile en général en termes de justice et débat sur la lutte contre l'impunité, et par ce biais le contrepois utile pour une meilleure administration de la justice et le contrat social. Au niveau local le projet pourra bâtir sur le partenariat avec la CAS de la MINUSCA et les Civil Affairs Liaison Officers dans les régions, notamment pour les études de perception.

La mise en œuvre du projet se fera en trois temps (Pour la stratégie et approche détaillé par résultat cf. section II). Une première étape de six mois sera consacrée à l'établissement des cadres de coordination et de concertation des parties prenantes du projet, en particulier le Ministère de la Justice, les organisations de la société civile et les Nations Unies. Les Ministères en charge de la Réconciliation nationale, de la Justice, de la Promotion de la Femme et de la Sécurité seront associés aux discussions, eu égard à l'aspect transversal des interventions prévues par le projet. La deuxième et principale phase sera dédiée à la mise en œuvre des activités concrètes, toujours en concertation et en partenariat avec les acteurs nationaux. Les questions de l'équilibre des genres et de la prise en compte des enfants feront l'objet d'une attention spécifique, notamment dans la communication et la sensibilisation autour de leur prise en charge par le système judiciaire et les mécanismes de justice transitionnelle.

La 3ème phase qui interviendra six mois avant la fin du projet permettra d'évaluer les acquis, les analyser, et les publier, afin d'établir la soutenabilité du projet et des acquis (par ex. plaider pour investissement de budget étatique et PTF dans la continuité, réseau d'ONG œuvrant sur la justice transitionnelle et association des victimes solidifiées, etc.)

Le calendrier politique influera nécessairement sur les progrès des différents résultats, mais le momentum de l'APPR sera utilisé pour faire avancer les questions relatives à la lutte contre l'impunité. Le mandat politique de la MINUSCA sera déterminant pour éviter les « bottlenecks » et engager le plaider dès qu'ils se profilent. En outre, l'appui aux organisations de la société civile, et notamment au niveau local, pourront avancer tout au long. En renforçant la société civile la demande à l'État ne fera qu'accroître, faisant aussi avancer l'agenda politique d'une manière de demande de redevabilité « d'en-bas » (bottom-up). Les agences de mise en œuvre et les sections de la MINUSCA communiqueront de manière régulière avec le PBSO (à Bangui et HQ) afin d'identifier solutions flexibles et créatives si et quand nécessaire.

Le projet s'appuie également sur une stratégie de partenariat avec les partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne, qui ont des intérêts qui convergent vers la justice transitionnelle. De ce fait, lors du cadre de concertation des PTF sur la justice animé par la MINUSCA – qui compte avec la participation de l'UE, des Etats Unies, de la France et d'ONGI

- le projet visera à assurer un échange et une coordination spécifique afin d'assurer une dynamique conjointe et complémentaire entre les initiatives dédiées à la justice transitionnelle et à l'appui à l'opérationnalisation de la CVJRR.

Enfin, comme évoqué dans le cadre de programmation, le projet est ancré dans le cadre du portefeuille global du PBF en RCA ce qui permet de créer des passerelles programmatiques afin d'étendre la portée du projet et permettre ainsi de renforcer les résultats du projet.

Sensibilité au genre et droits humains des femmes et prise en compte des enfants.

Les enfants, les jeunes et les femmes ont payé un lourd tribut durant les conflits qui ont secoué la République centrafricaine. Les enfants notamment ont été utilisés par les groupes armés de toutes tendances et les actions visant à les libérer se poursuivent jusqu'à présent. En 2017, le rapport du Secrétaire Général des Nations-Unies sur les enfants affectés par les conflits notait une aggravation de leur situation en RCA : leur recrutement et utilisation a quadruplé par rapport à 2016 et 61 enfants ont été tués tandis que 43 enfants étaient mutilés par les groupes armés. Au premier trimestre 2019, un peu moins de 500 enfants ont été libérés des groupes armés dans les zones de l'ouest, de l'est et à Bangui. En ce qui concerne les femmes, 43244 cas de violences basées sur le genre ont été enregistrés en RCA entre 2015 et 2018, ce qui représente 30% des cas concernent les violences sexuelles liées aux conflits (GBVIMS-UNFPA : Système d'information et de monitoring des Violences basées sur le genre). Le résultat 4 et le rôle d'ONU Femmes comme appui aux résultats 1 – 3 assureront la promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre du projet : que ce soit sur la représentation des femmes dans les institutions et postes de décision ou sur l'appui aux victimes (cf résultat 4). L'UNICEF sera engagé sur une base régulière de manière à veiller à ce que la prise en compte des enfants fasse l'objet d'une assistance spécifique et que le système de collecte d'information, d'investigation et de recoupage des faits soit exécuté dans le respect de leur fragilité. Des formations spécifiques seront dispensées aux Commissaires de la CVJRR pour faciliter leur appui à ces deux catégories de victimes et un rapportage spécifique sera effectué sur la question.

e. Gestion du projet et coordination

- **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre.**

Agences bénéficiaires : PNUD et ONU Femmes, sous le lead du chef de file PNUD.

Partenaires de mise en œuvre : Cabinet du Premier ministre ; Ministère de la Justice ; Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation nationale ; Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant ; Ministère de la Sécurité ; Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR) ; Barreau de Centrafrique ; Organisations de la Société Civile (AFJC, ROGDH, OSC de base à identifier par ONGs majeures, organisations féminines, et autres ONG nationales ou internationales selon appels à manifestation d'intérêt)

Modalités d'exécution : Le projet sera mis en œuvre selon la modalité d'exécution directe (DIM) par le Bureau pays du PNUD RCA, en étroite coopération avec la MINUSCA, en particulier la Section Justice et Services Pénitenciers, la Division des Droits de l'Homme (sur le résultat 3), ainsi que la Division des Affaires Civiles et de la Communication stratégique en raison de leurs capacités étendues et de leur appui précieux dans la conduite des études de perception. Le PNUD prendra la pleine responsabilité de la gestion des ressources financières,

matérielles et humaines conformément à ses procédures administratives et financières. On note qu'avec son mandat, et les projets en cours dans le domaine de l'État de Droit et de la réconciliation, et les équipes et partenariats en place, le PNUD RCA est déjà prêt à commencer la mise en œuvre du projet (même si un appui en staffing sera nécessaire). Avec l'approche et les partenariats établis dans la cadre du Global Focal Point for the Rule of Law (PNUD, DPO, HCDH, UNODC, UNW, EOSG, HCR) les mandats politiques et programmatiques des différentes entités des Nations Unies seront maximisés, tout en bâtissant sur le réseau d'expertise technique, appui politique et capacités de mobilisation de ressources additionnelles que cela fournit à échelle globale/HQ.

Le résultat 4 sera mis en œuvre par ONU Femmes, en termes de mise en œuvre d'activités proposées ci-dessus, et en fournissant un appui technique et de l'expertise en égalité de genre et autonomisation de femmes à travers tous les autres résultats. Afin de garantir une collaboration étroite, conceptualisation commune et l'approche conjointe sur toutes les activités, l'expertise recrutée par ONU Femmes (IUNV spécialiste en accès des femmes à la justice transitionnelle) sera installée et fera partie intégrante de l'équipe de projet, en appliquant les meilleures pratiques du GFP et tel que déjà fait dans le cadre du projet conjoint PNUD/MINUSCA/ONU Femmes sur la justice et la sécurité en 2014 – 2015.

- **Gestion du projet et coordination.**

Équipe de gestion du projet : le projet sera mis en œuvre par l'équipe déjà en appui par et composée de :

- 1 CTP État de Droit P5 (financé à 50% par le projet);
- 1 Spécialiste Dialogue et Réconciliation P4 (financé à 100% par le projet d'appui à la Médiation et au Dialogue);
- 1 Spécialiste Accès à la justice et Appui aux victimes P3 (financé à 50% par le projet et en cours de recrutement);
- 1 Spécialiste Accès des femmes à la justice transitionnelle IUNV (ONU Femmes, financé à 50% et à recruter) ;
- 1 Expert national Genre, Relèvement socioéconomique et Action humanitaire SB5 (ONU Femmes, en cours de recrutement)
- Admin Fin (SB 1) – TRAC PNUD ;
- Chauffeur (SB 1) – TRAC PNUD;

Le personnel PNUD du projet est déjà en poste, à l'exception du (de la) spécialiste Accès à la justice et Appui aux victimes (P3) qui sera recruté dès confirmation des fonds (voir TDR joints). Du côté d'ONU Femmes, le suivi et la mise en œuvre du projet sera assuré par un chargé de programme Genre, Relèvement Socioéconomique et Action Humanitaire (SB5) et un IUNV Accès des femmes à la justice transitionnelle, qui sera installé au sein même de l'équipe de gestion du projet dans l'esprit de co-location du Global Focal Point for the Rule of Law.

La mise en œuvre du projet est donc possible dès la mise à disposition des financements.

Supervision stratégique du projet : La structure d'accompagnement et de suivi du projet se trouvera à deux niveaux :

- i. **Comité de Pilotage** : Réunissant le Ministère de la Justice, le Ministère de la Réconciliation, la DSRSG/RC, le (a) Représentante résidente du PNUD, un représentant d'ONU Femmes, un représentant de la société civile, Il se réunit une fois tous les 6 - 12 mois pour revoir l'environnement politique dans lequel se déroule le projet, l'évolution des risques du projet et sa mise en œuvre. Il peut proposer des ajustements de la stratégie du projet.
- ii. **Comité Technique** : Réunissant, au niveau technique, l'équipe de projet (PNUD et ONU Femmes), les experts recrutés, ainsi que des experts techniques de la MINUSCA (HRD, JCS, CAS), unE représentantE de la société civile, et des experts techniques des partenaires techniques et financiers. Il se réunit au moins une fois tous les 2 mois, pour suivre la mise en œuvre du projet et aborder d'éventuels obstacles (politiques, techniques, opérationnels) à l'atteinte des résultats, et peut aussi tenir des réunions ad hoc selon les besoins. Le Comité technique, avec l'appui du Bureau de Coordination PBF, s'assurera également du lien avec le portefeuille des projets PBF en RCA.

Communication sur le projet : Les équipes du projet assureront la préparation de la documentation nécessaire et des publications détaillant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités du projet au niveau opérationnel (sur les sites d'activités) ainsi qu'au niveau institutionnel (activités officielles de lancement du projet, avec les partenaires et autorités nationales). Les responsables de la communication des deux agences, en collaboration avec les acteurs de mise en œuvre du projet, feront régulièrement des visites de terrain pour relever les informations relatives à l'avancement des activités, y compris des témoignages de bénéficiaires, afin d'en faciliter la visibilité à travers les médias (radios, télévisions, journaux, web). Un partenariat avec la Division de Strategic Communication and Public Information de la MINUSCA sur les études de perception assurer de manière stratégique un conseil et appui dans ce sens.

Mobilisation des ressources : Au-delà des activités de communication et visibilité, l'équipe du projet s'assurera aussi de créer des liens avec d'autres partenaires techniques et financiers (notamment l'Union européenne, voir ci-dessus) afin de renforcer les efforts non seulement de mobilisation des ressources au-delà du financement initial du PBF mais aussi les opportunités d'élargir les activités du projet (que ce soit d'ajouter des bénéficiaires ou d'élargir les zones de mise en œuvre).

- **Gestion du risque.**

Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
Implication faible du gouvernement dans la mise en œuvre du projet	Moyenne	Haute	Engagement et implication des acteurs gouvernementaux et institutionnels dans la phase de création du projet et dans le Comité de pilotage
Reprise des violences à grande échelle ou des	Moyenne	Haute	Poursuivre les interventions prévues dans les zones sécurisées

tensions communautaires			où l'autorité de l'État est redéployée
Faible capacité de coordination et de planification du GoCAR	Haute	Haute	Mise à disposition d'expertise supplémentaire, dans les limites et cadres du projet
Le non-aboutissement des divers processus de mise en œuvre de l'accord de paix et les mécanismes y proposés	Moyenne	Haute	Rassemblement de la communauté internationale pour encourager du progrès, à travers les mécanismes disponibles
Faible capacité de mise en œuvre des ONG appuyés par le projet	Moyenne	Haute	Appui spécifique technique en planification et gestion de projets et financière sera recruté/fourni aux organisations tout au long du projet.
Manque de capacités et expertise en appui psycho-social et psychiatrique en RCA	Moyenne	Moyenne	Appui technique et recours à expertise international ponctuelle où pertinent
Trop grandes attentes des populations en matière d'appui (s) financiers et/ou de justice	Haute	Haute	Sensibilisation et information avec les partenaires gouvernementaux et les organisations de base ; accroissement de l'offre si possible et après accord du comité de pilotage

f. Suivi / évaluation.

Le suivi et évaluation du projet se feront selon les principes de la gestion axée sur les résultats, et dans la perspective de la théorie de changement du projet. Un cadre de suivi/évaluation pourra être mis en place avec le Secrétariat du PBF afin d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats, identifier les éventuelles difficultés et proposer des mesures correctives pour l'amélioration de la performance du projet. Un plan de suivi et d'évaluation sera mis en place dès le premier trimestre afin de coordonner les flux d'informations – depuis la collecte de données jusqu'au signalement des résultats. Il permettra la triangulation de différentes sources de données pour garantir une évaluation des résultats à une échelle plus large, grâce à une association optimale de « moyens de vérification ». Cet exercice permettra d'évaluer de manière progressive la contribution du projet dans la mise en œuvre du RCPCA, APPR et de l'UNDAF + 2018-2021.

Aussi, le projet sera évalué selon les outils programmatiques et cadre de reporting du PNUD et du FCP. Il s'agira :

- L'organisation des réunions du Comité de pilotage, au moins une fois par an ;
- Organiser des réunions du comité technique, au moins tous les trimestres pour suivre l'évolution de l'exécution ;
- Un séminaire conjoint PNUD-ONU Femmes - MINUSCA sur les leçons apprises du projet à la fin de chaque année ;

A cela s'ajoutera la production des rapports mandataires (3 rapports par an pour le PNUD ; 2 rapports par an pour le PBF) et les notes d'informations ponctuelles pour tenir compte de l'évolution des activités.

Les enquêtes de perception seront aussi un outil efficace pour soutenir le suivi et l'évaluation du projet.

Le budget sur le S&E prévoit spécifiquement une évaluation de mi-parcours ainsi qu'une évaluation finale du projet, comptant sur une équipe de consultant international et consultation nationale. Aussi que des missions conjointes de terrain dans les localités du projet : 5 missions par an: Bangassou; Bouar et Berberati; Carnot et Nola; et Boda.

g. Stratégie de fin de projet / durabilité.

L'appui technique fourni par les Nations-Unies dans la mise en œuvre du projet est aligné sur les priorités du gouvernement centrafricain en général, et plus particulièrement sur les besoins des départements ministériels, institutions et organisations de la société civile concernés. La stratégie de sortie a été considérée dès la conception du projet de manière que les acteurs nationaux impliqués – aussi bien sur le plan institutionnel, que de la société civile – soient à même de définir les interventions qui leur permettraient de poursuivre leur appui même après la fin du projet. Les acteurs étatiques (notamment les ministères de la Justice et de la Sécurité) bénéficient déjà d'appui qui leur permettent de réformer et restructurer leurs institutions de manière à pérenniser les acquis. Les organisations de la société civile qui participeront à la mise en œuvre sont celles bénéficiant d'un minimum de capacités techniques de manière à pouvoir entreprendre des activités dès que sont rendus disponibles des financements directs. L'appui au réseautage des ONG nationales et organisations (féminines) de base, contribue en outre au renforcement de la société civile comme acteur clé dans le domaine de la justice, et ainsi à ce projet de société qu'est la justice transitionnelle.

Le projet est conçu de manière que la collaboration et la concertation avec les partenaires nationaux favorise la prise de décision concertée et que l'action soit pilotée par la volonté nationale. Cela permettra de veiller à ce que les compétences manquantes soient acquises au terme de la 3^e phase du projet. Cette troisième phase, sera aussi l'opportunité d'évaluer les progrès entrepris et d'engager des efforts de mobilisation de ressources (directes) pour l'autonomisation des acteurs nationaux.

h. Budget du projet.

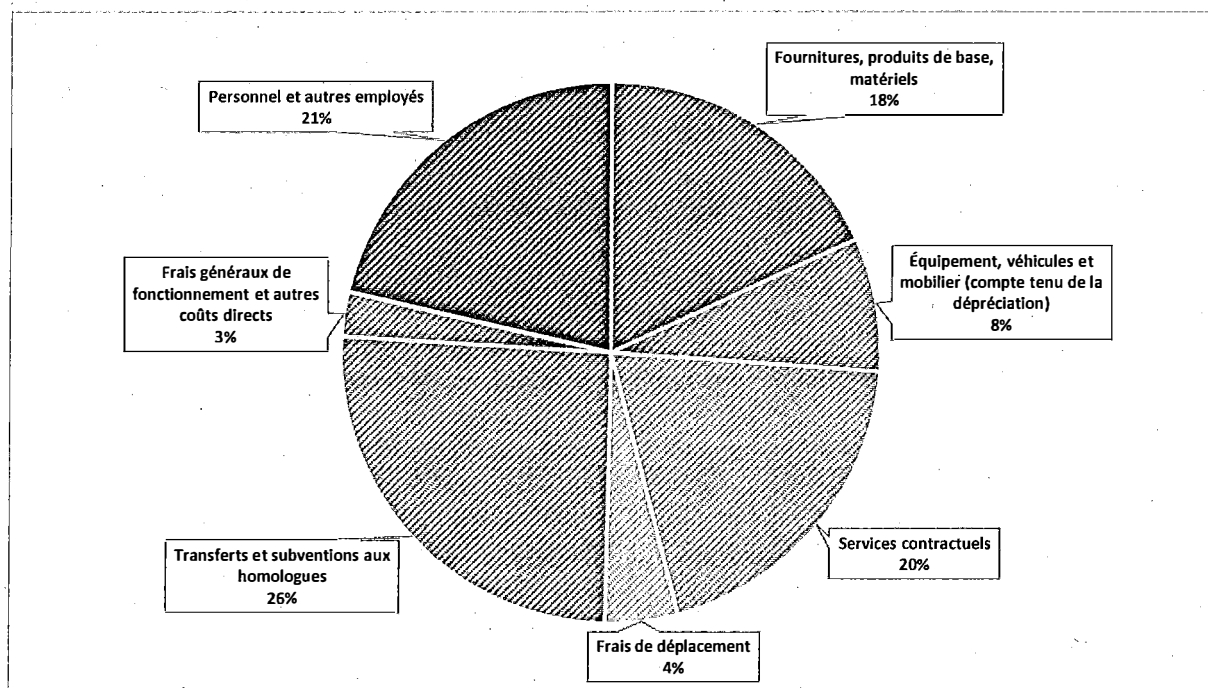
Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Le budget proposé tient compte de la nécessité de mettre en œuvre le projet de façon rapide et efficace, tout en assurant une participation et une appropriation de ses résultats par les acteurs nationaux. Le tableau ci-dessous indique les postes de dépenses ainsi que les budgets y relatifs.

CATEGORIES	BUDGET	POSTES DE DEPENSES
I. Personnel et autres employés	900 000,00	<ul style="list-style-type: none"> - P5 CTP Justice-Etat de Droit 50% ; - P4 Reconciliation & Dialogue 0%; - P3 Appui aux victimes et accès à la justice 50% ; - IUNV 100%; - Admin Fin SB 0%; - Chauffeur 0% ;

2. Fournitures, produits de base, matériels	762 244,43	<ul style="list-style-type: none"> - Fournitures de bureau; - Matériel informatique; - Equipements photo et video; - Générateurs; - Serveurs; - Supports promotionnels;
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	336 300,00	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilier de bureau; - Entretien et lubrifiants véhicules ;
4. Services contractuels	833 313,03	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes de perception HHI, - Consultants individuels (nationaux et internationaux) pour formations, séminaires, - Elaboration d'outils techniques, - Elaboration de cadres techniques; - Conception et reproduction de supports d'informations et communication; - Contrats consultants individual ou compagnies pour realisations études et rapports ; - Locations salles et espaces pour ateliers et séminaires ;
5. Frais de déplacement	183 750,00	<ul style="list-style-type: none"> - Frais - DSA, - Missions d'échange ;
6. Transferts et subventions aux homologues	1 080 000,00	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions et RP cliniques juridiques; - Subventions organisatins féminines et OSC pour sensibilisation et mobilisation de masse ; - Subvention et RP OSC - JT pour activités de plaidoyer, information et mobilisation des victimes ;
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	110 000,00	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de fonctionnement courant - Suivi et évaluation - Communication corporate PBF/PNUD/ONU Femmes sur les activités du projet - Entretien et suivi des assets

Synthèse du budget



Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project³⁴
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

³⁴ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Les institutions du secteur de la justice et les mécanismes de justice transitionnelles sont capables de fournir des services de qualité répondant aux besoins des populations, en particulier des victimes		Indicateur 1 a : Confiance accrue de la population dans la justice formelle Base de données : 50% (59% H / 42% F) Cible: 65% (40% H/60%F)	Rapport du Min Justice, Rapport Nations Unies	
		Indicateur 1 b : Existence d'un mécanisme de coordination/complémentarité entre la CVJRR, la justice ordinaire et la CPS Base de données : 0 Cible: 1	Études de perception, 3 sondages en 2 ans	
	Produit 1.1. : Réformes et mécanismes pour une architecture de justice transitionnelle mises en œuvre et communiquées au centrafricains	Indicateur 1.1.1 La politique sectorielle de la justice est élaborée et validée Base de données : 1 draft existant Cible : 1 document validé au niveau national et rendu public	Document de politique sectorielle validé Rapport d'atelier de validation	
	Liste des activités relevant du produit : <i>i.</i> Renforcement des capacités du Ministère de la Justice et des juridictions à mettre en œuvre les réformes du secteur <i>j.</i> Appui à la collecte, analyse et gestion de données relatives à la justice et besoins des populations; <i>k.</i> Appui à la coordination entre les institutions du secteur entre la CVJRR – CPS – juridictions ordinaires <i>l.</i> Appui à la communication sur la justice, la justice transitionnelle et les réformes <i>m.</i> Promotion du « monitoring judiciaire » avec appui à la société civile et journalistes	Indicateur 1.1.2 Un cadre de coordination et de consultation des secteurs de la justice et de la JT installé et fonctionnel Base de données : 0 cadre existant Cible : 1	TDR du cadre de coordination Rapports de réunions de coordination	
		Indicateur 1.1.3 Nombre d'initiatives de communication organisées sur la justice transitionnelle et les réformes (campagnes, dialogues) Base de données : 0 Cible : 4	Matériels et rapports des initiatives Photos et coupures de presse	
		Indicateur 1.1.4 La justice transitionnelle et ses mécanismes sont connus des populations Base de données : 0% des Centrafricains renseignés sur l'existence de mécanismes de JT Cible : 35% (H/F)	Enquêtes de perception sur la paix, la justice et la sécurité (PNUD/MINUSCA)	
		Indicateur 1.1.5 Nombre d'activités de monitoring judiciaire appuyées	Matériels et rapports des initiatives	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
		Base de données 2019 : 0 Cible : 1 par assise criminelle (minimum 3 par an)		
	<p>Produit 1.2 : Études de perception sur la paix, justice, vérité et sécurité produites à travers 3 sondages</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><i>n.</i> 3 sondages ciblés et adaptés entrepris pour études de perception sur la justice, la justice transitionnelle, la paix et la sécurité avec Harvard Humanitarian Initiative (lien aussi projet PBF FSI)</p> <p><i>o.</i> Publication et dissémination des études</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Nombre de sondages mises en œuvre</p> <p>Base de données : 4 Cible : 7</p>	Enquêtes de perception sur la paix, la justice et la sécurité (PNUD/MINUSCA)	
	<p>Produit 1.3 : Les options et modalités d'offre de réparations et pour l'établissement d'un fonds fiduciaire pour les réparations sont proposées</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p><i>p.</i> Entreprendre une étude sur les besoins et modalités sur les réparations en Centrafrique, incluant consultations avec victimes, notamment femmes et jeunes, institutions étatiques et PTF, et proposant modalités de gestion du fonds</p> <p><i>q.</i> Publication et appui aux mobilisations de ressources avec Gouvernement et PTF (sur Bangui et ailleurs)</p>	<p>Indicateur 1.3.1 Une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée</p> <p>Base de données 2018 = 1 cartographie des victimes par zone disponible</p> <p>Cible 2021 = 1 étude sur les réparation et options de mise en place et pilotage d'un fond de réparation des victimes</p>	Rapport disponible	<p>Indicateur 2.3.1</p> <p>Une étude comparative sur les options de réparation des victimes est réalisée</p> <p>Base de données: 2018 = 1 cartographie des victimes par zone disponible</p> <p>Cible: 2010 = 1 étude sur les réparation et modalités de mise en place d'un fond de réparation des victimes</p>
		<p>Indicateur 1.3.2 1 stratégie de mobilisation des ressources pour le Trust Fund disponible et validée par le GoCAR</p> <p>Base de données: 2019 = 0</p>	Stratégie de mobilisation de ressources pour le TF Coupages de presse	<p>Indicateur 2.3.2 1 stratégie de mobilisation des ressources pour le TF disponible et</p>

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
		Cible: 2021 = 1		validée par le GoCAR Base de données: 2018 = 0 Cible: 2010 = 1
Résultat 2 : A travers une société civile bénéficiant d'une capacité technique et opérationnelle accrue, les victimes et témoins ont un meilleur accès à la justice, incluant l'aide légale et la protection		Indicateur 2 a Nombre de personnes ayant eu accès à l'aide légale et informés sur leur accès à la justice Base de données : 17309 (4296 H / 13013 F) Cible: 27 309 (50/50% H/F)	Rapports Min Justice, Barreau, ONG	
		Indicateur 2 b Nombre de victimes et témoins ayant eu accès à la protection Base de données : à déterminer Cible: besoins à identifier lors de la 1 ^{ère} phase du projet	Rapports NU, CPS, ONG	
	Produit 2.1 : Au moins 10 000 centrafricains (avec au moins 50% femmes) dans au moins 7 localités ont bénéficié de services d'aide légale Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 2.1.1 Nombre de cliniques d'aides légale opérationnelles Base de données: 2018 = 4 Cible: 2021 = 8	Rapports d'activités	
	r. Appuyer les institutions en charge de l'aide légale à opérationnaliser les mécanismes de coordination pour le modèle centrafricain mixte de l'aide légale tel que stipulé dans la stratégie nationale sur l'aide légale (2017 – 2022) et de la loi sur l'aide légale (faisant intervenir l'Etat, le(s) barreau(x), les OSC, les ONGI et les PTF : possiblement par MoU tripartite MoJ, barreau, ONGs)	Indicateur 2.1.2 Nombre de Centrafricains ayant eu accès à l'aide légale Base de données: 2018 = 10972 Cible: 2021 = 21000	Rapports Min Justice, Barreau, ONG	
	s. Appuyer les organisations de la société civile pour offrir des services d'aide légale (assistance juridique, parajuristes, information sur l'accès à la	Indicateur 2.1.3 Nombre de MoU/LoA/RPA signés avec des OSC intervenant dans le secteur Base de données: 2018 = 1 Cible: 2021 = 3	MoU/LoA/RPA Rapports d'activités	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>justice) et les cliniques juridiques, la communication sur l'accès à la justice et la médiation, par le biais d'agents de mise en œuvre : Association des Femmes Juristes Centrafricaines, autres ONGs à confirmer (réseau des ONG des Droits de l'Homme) et accords entre ONGs et avec acteurs locaux/de base (notamment association des femmes) de collaborer et coordonner dans le cadre de la SNAL : c'est-à-dire cliniques juridiques dans au moins 7 localités (Bangui, Bangassou, Camot, Bouar, Berberati, Boda, Sibut, Nola, Bossangoa).</p> <p>t. Appuyer le barreau à travers la Feuille de Route du Barreau pour assurer assistance juridique aux populations et victimes lors d'assises criminelles (Bangui, Bouar) et audiences foraines (Bouar, Camot, Sibut et Boda).</p> <p>u.</p>			
	<p>Produit 2.2 : Les victimes et témoins ont accès aux mécanismes de protection en accédant aux juridictions ordinaires, la CPS et/ou la CVJRR</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et appui aux mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination entre l'expertise dans la CPS et l'appui aux organisations de la société civile (lien avec produit 2.1), incluant des approches sécuritaires ainsi que psychosociales (en lien avec résultat 4/ONU Femmes), et attention particulière aux victimes/témoins femmes - Appui logistique et psychosocial direct aux victimes et témoins – à travers des ONG - en cas de déplacement hors leur communauté (transport, logement, 	<p>Indicateur 2.2.1 Nombre de victimes ayant reçu une assistance de protection V/T</p> <p>Base de données: pas disponible Cible: à confirmer durant phase 1 du projet</p>	Rapports NU, CPS, ONG	
		<p>Indicateur 2.2.2 Existence de mécanismes de protection des victimes et témoins promouvant la coordination entre l'expertise dans la CPS et l'appui des organisations de la société civile</p> <p>Base de données: 0 Cible: 1</p>		

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	communication), en lien avec résultat 4/ONU Femmes			
Résultat 3 : Le travail de gestion de la mémoire et de recherche de la vérité est engagé par un appui technique et opérationnel à la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation CVJRR) et aux organisations de la société civile, y compris les associations de victimes		Indicateur 3a : La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation est créée et opérationnelle Base de données : 0 Cible: 1		
		Indicateur 3 b : Taux de la population étant informée de l'existence et des missions de la CVJRR (désagrégé par sexe) Base de données : 0 Cible: 50% (H/F)		
		Indicateur 3 c : Nombre de recommandations émanant du CVJRR sur l'administration de la justice et la réduction de l'impunité Base : 0 Cible : 10	Études de perception HHI / PNUD / MINUSCA / PBF	
	<i>Produit 3.1: Les Commissaires de la CVJRR et délégués de régions disposent des capacités techniques et opérationnelles pour mener à bien leurs travaux</i> - Appuyer la formation des membres de la CVJRR dans les domaines nécessaires à la conduite de leur mission avec intégrité et impartialité, y compris par le recours à des ONGI intervenant sur les questions pertinentes (formations de base sur la justice transitionnelle et les commission vérité, techniques et méthodologies d'enquête, recherche historique et documentaire, méthodologie d'écoute, rapportage et archivage de données); - Appuyer la formation des membres de la CVJRR et des délégués sur la prise en charge des femmes et des enfants	Indicateur 3.1.1 Nombre de formations organisées pour les Commissaires et les délégués de région Base de données: 2018 = 0 Cible: 2020 = 12		
	Indicateur 3.1.2 La stratégie d'intervention et le manuel de procédures de la CVJRR élaborés et validés, Base de données: 2018 = 0 stratégie d'intervention ; 0 manuel de procédures Cible: 2020 1 stratégie d'information élaborée, validée et diffusée auprès de la population 1 manuel de saisine et 1 manuel de procédure disponibles en français et Sango	1 document stratégique A manuel de saisine en français et sango 1 manuel de procédure interne		

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>dans le cadre d'écoute et d'assistance psychosociale (possible lien avec produit 2.1) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une assistance technique à l'élaboration des documents règlementaires nécessaires au bon fonctionnement de la CVJRR, y compris la stratégie d'intervention, les modules techniques, l'élaboration d'un plan de travail et d'un cadre de suivi ; - Appuyer l'élaboration d'un cadre de gestion administrative et financière, et de rapportage aux bailleurs de fonds, y compris par l'élaboration d'un manuel de procédures d'acquisition de biens et services et de suivi des dépenses, et l'élaboration d'un manuel de procédures administratives applicables à la CVJRR. 			
	<p>Produit 3.2 : Les leaders communautaires et les organisations de la société civile - en particulier les associations de victimes, les ONG de défense des droits humains, les Comités locaux de paix et de réconciliation - sont préparés à contribuer à la bonne conduite des activités de la CVJRR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la mise en place d'un cadre de concertation pérenne entre la CVJRR et la société civile, notamment les associations de victimes, les coalitions dédiées (Groupe de travail de la société civile pour la JT et le groupe de travail de la société civile pour la JT) et les défenseurs des droits des enfants ; - Appui à la vulgarisation de la stratégie d'intervention de la CVJRR auprès de la société civile et des populations pour favoriser leur appropriation et bonne compréhension ; - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de mobilisation et de sensibilisation des populations sur les missions de la CVJRR par les OSC, les 	<p>Indicateur 3.2.1 1 mécanisme de concertation CVJRR / société civile instauré et effectif</p> <p>Base de données: 2018 = 0 cadre de concertation, 0 réunion du mécanisme de concertation</p> <p>Cible : 2020 = 12 réunion du mécanisme de concertation ; au moins 3 MoU signés entre la CVJRR et les OSC</p>	<p>TDR validés du mécanisme de concertation MoU CVJRR – OSC/ONG</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de mobilisation et de sensibilisation des populations sur les missions de la CVJRR par les OSC, les 	<p>Indicateur 3.2.2 Nombre de formations dédiées à la prise en charge des femmes et des enfants</p> <p>Base de données: 2018 : 0</p> <p>Cible: 2020 = 4 formations sur les prises en charge spécifiques ; 2 guides de prise en charge des femmes et des enfants élaborés et validés</p>		

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>leaders communautaires et les chefferies traditionnelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration d'une stratégie de recherche, d'enquête et au besoin de référencement des cas à la CVJRR 			
	<p>Produit 3.3 : Un appui technique opérationnel est fourni pour la mise en place d'un cadre d'archivage et de protection des données</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Acquisition d'équipements informatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cadre réglementaire pour l'utilisation des données ; - Mise en place système d'archivage et protection des données <p>Elaboration progiciel et Formation des utilisateurs</p>	<p>Indicateur 3.3.1</p> <p>Un progiciel de collecte et de sauvegarde des données élaboré et fonctionnel</p> <p>Base de données: 2018 = 0</p> <p>Cible: 2020 = 1 progiciel élaboré et disponible ; au moins 4 formations organisées sur la prise en main du logiciel</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2</p> <p>Un cadre règlementaire pour la sauvegarde et l'utilisation des données collectées élaboré et validé par les parties prenantes du processus</p> <p>Base de données: 2018 = 0</p> <p>Cible: 2010 = 1</p>		
<p>Résultat 4 : Les institutions de l'architecture de la justice transitionnelle en RCA ont les capacités techniques et opérationnelles pour assurer l'accès des femmes à la justice et à la vérité, et les organisations féminines ont les capacités requises pour fournir un appui psychosocial aux victimes</p>		<p>Indicateur 4.a. % des femmes dans l'architecture de justice, justice transitionnelle et CVJR</p> <p>Données de base : A déterminer</p> <p>Cible : +30%</p>	<p>Rapports d'études</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapport d'évaluation</p>	
		<p>Indicateur 4.b. Confiance des femmes dans la justice formelle et la justice transitionnelle.</p> <p>Données de base 2018 : 42% dans la justice formelle, à déterminer pour justice transitionnelle</p> <p>Cibles : 60% et 60%</p>	<p>Etudes de perception</p>	
	<p>Produit 4.1. : Les institutions du secteur de la justice et la CVJRR ont les capacités de promouvoir les questions d'égalité de genre et droits humains des femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer le renforcement des capacités des institutions de l'architecture de la justice 	<p>Indicateur 4.1.2. : Nombres des acteurs de justice, formés sur la participation des femmes dans les mécanismes de justice, justice transitionnelle, la protection des droits des femmes et la prévention des VBG</p> <p>Données de base : 0</p>	<p>Rapport d'activités des acteurs impliqués</p> <p>Rapports d'activités</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>transitionnelle sur les questions de genre et comment répondre aux droits et besoins des femmes en matière d'accès à la justice et à la vérité, par le biais de formations et visites de champions d'autres pays à contexte similaires pour plaider</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la CVJRR en veillant à l'établissement des critères clairs et compréhensibles pour la participation égale des femmes dans la Commission et les processus y afférant <p>Elaborer un manuel de référence sur les commissions de vérité et le Genre à l'intention de toutes personnes impliquées dans le processus de la CVJRR</p>	<p>Cibles : 500</p> <p>Indicateur 4.1.2. : % de participation de nombre des femmes, membres de la CVJRR</p> <p>Données de base : N/A</p> <p>Cible : 50%</p> <p>Indicateur 4.1.3. : Nombre de manuel de référence sur la CVJRR et le genre.</p> <p>Données de base : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Rapport d'activités de la CVJRR</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Existence du manuel</p>	
	<p>Produit 4.2. : Les organisations de la société civile et des femmes ont les capacités techniques et opérationnelles de fournir un appui psychosocial aux femmes et victimes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les organisations de la société civile à offrir les services de prise en charge psychosociale aux femmes et filles <p>Appuyer les organisations de la société civile à mettre en place un mécanisme d'alerte précoce et de référencement des survivant(e)s des VSBG vers des structures de prise en charge adéquate</p> <p>Appuyer les organisations féminines de base à vulgariser les concepts de droits humains des femmes et leur contribution et droit d'accès aux mécanismes de justice transitionnelle</p>	<p>Indicateur 4.2.1. : Nombre de victimes ayant reçu un appui psychosocial</p> <p>Données de base : à déterminer durant phase 1 du projet</p> <p>Cibles : à déterminer durant phase 1 du projet</p> <p>Indicateur 4.2.2. : Nombre des organisations féminines de la société civile impliquées</p> <p>Données de base : 5</p> <p>Cibles : 10</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités des ONG</p> <p>Contrats signés</p>	
	<p>Produit 4.3. : Une expertise et les données requises sur l'accès des femmes à la justice transitionnelle est disponible et fourni aux parties prenantes</p>	<p>Indicateur 4.2.1. : Disponibilité d'étude sur les Violences Basées sur le Genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes</p>	<p>Etude produite</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir une expertise technique afin de s'assurer de l'intégration de la dimension genre dans la justice transitionnelle et la mise en œuvre du projet (IUNV « Spécialiste en accès des femmes à la justice transitionnelle ») - Réaliser une étude de base des facteurs de et options de remédier aux obstacles de à l'accès des femmes à la justice ; - Réaliser une étude sur les Violences Basées sur le Genre et autres crimes et violations, les vulnérabilités et la résilience des femmes victimes afin de disposer des données fiables susceptibles de renseigner la planification des activités de la CVJRR pour la recherche de vérité et la réparation des victimes. 	<p>Données de base : 0</p> <p>Cibles : 1</p> <p>Indicateur 4.2.2. : connaissance des facteurs de et options de remédier aux obstacles de à l'accès des femmes à la justice</p> <p>Données de base : non</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cible : Oui 	<p>Etude produite</p>	

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		Les acteurs sont identifiés, les consultations pour la mise en œuvre de activités est entamée
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	X		Le personnel clé est déjà à bord. Les postes additionnels sont en cours de recrutement
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		Les communautés locales ont été identifiées par le biais des projets déjà existants et les consultations avec les acteurs nationaux (institutionnels et société civile)
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	Pas encore finalisés mais en cours
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	